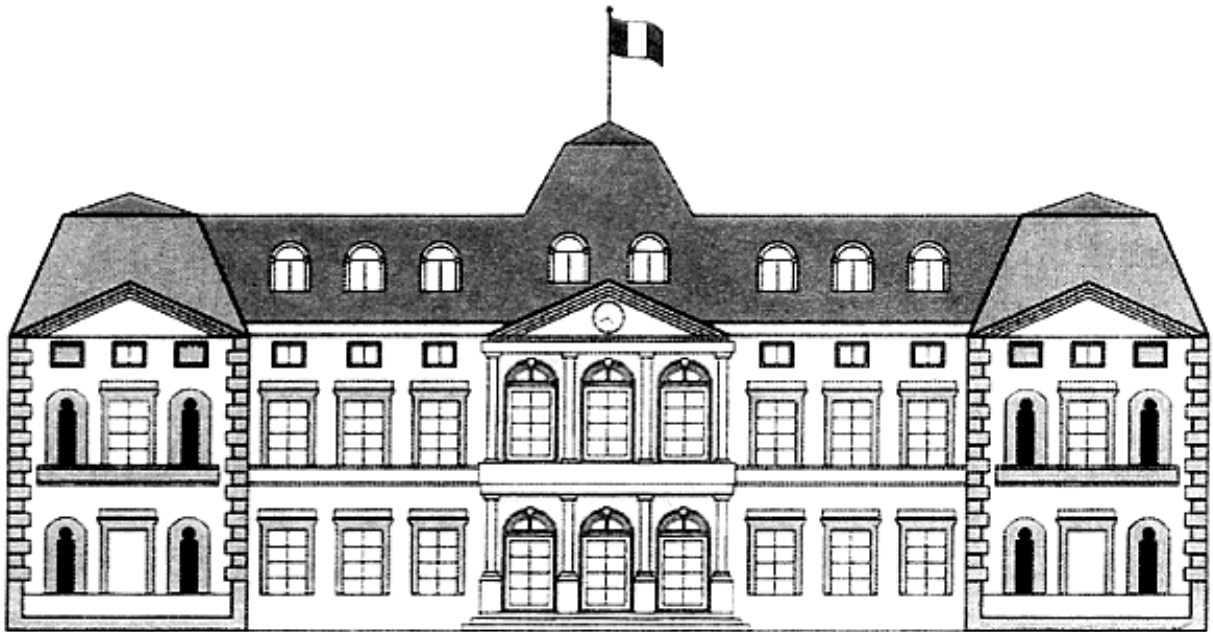




PREFET DE LA HAUTE-LOIRE



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**3 MARS 2016**

EDITE LE 3 MARS 2016

**"Le texte complet de chaque acte publié dans le présent recueil pourra être consulté à la  
Préfecture de la Haute-Loire et dans chaque service concerné"**

## LISTE DES DOCUMENTS PUBLIES

---

ARS ARRETE RAA ARS-DT43 01.02.16-1.pdf

DIRECCTE UT43 01- AFM SERVICES.pdf

DIRECCTE UT43 08 - AC SERVICES.pdf

DIRECCTE UT43 09- AFM SERVICES.pdf

DIRECCTE UT43 ARRETE PRINCIPAL pour RAA.pdf

PREFECTURE BCLAJ Arrêté Modificatif SAGE.pdf

PREFECTURE BCLAJ composition CDEN 2016.pdf

PREFECTURE BEAG arrêté RAA agrément SECCOM 2016.pdf

PREFECTURE BEAG RAA - ARR Endu Raid Gorges Allier 2016.pdf

PREFECTURE BEAG RAA - ARR Homologation Circuit karting St Paulien 2016.pdf

PREFECTURE BEAG RAA SAS mezenc funéraires.pdf



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Délégation départementale de la Haute-Loire  
Unité prévention et questions ambulatoires

**ARRÊTÉ N° ARS/DD43/2016-01 du 2 février 2016  
modifiant la liste des médecins sapeurs-pompiers  
du département de la Haute-Loire agréés pour faire passer les visites médicales  
aux sapeurs-pompiers au titre du code de la route**

**Le préfet de la Haute-Loire,**

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur et du ministre des transports du 22 mai 1980 relative aux visites médicales passées par certains fonctionnaires en vue de l'obtention ou de la prorogation de validité de permis de conduire,

Vu les circulaires ministérielles des 13 juin et 11 septembre 1985 relatives aux visites médicales passées par les sapeurs pompiers volontaires ou professionnels au titre du code de la route ;

Vu l'instruction du ministre de l'intérieur, direction de la défense et de la sécurité civile du 17 juillet 2000 relative aux visites médicales passées par les sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels au titre du code de la route ;

Vu la circulaire du 3 août 2012 relative à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° ARS/DT43/01/2012-253 fixant la liste des médecins de sapeurs pompiers du département de la Haute-Loire agréés pour faire passer les visites médicales aux sapeurs-pompiers au titre du code de la route pour une durée de cinq ans à compter du 6 décembre 2012 ;

Considérant le décès de M. Patrice PERRIER, médecin-capitaine de sapeurs-pompiers volontaires, membre du SSSM au corps départemental de la Haute-Loire survenu le 6 octobre 2015 ;

Vu l'autorisation donnée par le conseil de l'ordre des médecins, lors de sa séance plénière du 25 novembre 2015, au docteur Philippe GIGODEAUX, médecin-capitaine de sapeurs-pompiers volontaires, membre du SSSM au corps départemental de la Haute-Loire, à recevoir l'agrément pour réaliser les visites médicales concernant l'aptitude à la conduite automobile des sapeurs-pompiers du département ;

Vu l'arrêté du service départemental d'incendie et de secours n° 2015-1190 du 6 novembre 2015 mettant fin aux fonctions exercées par M. Jean-Pierre PAYA, médecin-commandant de sapeurs-pompiers volontaires, membre du SSSM au corps départemental de la Haute-Loire, à compter du 15 novembre 2015 ;

Vu l'arrêté SDIS n° 2015-1189 mettant fin aux fonctions exercées par M. Christian GRANGE, médecin-commandant de sapeurs-pompiers volontaires, membre du SSSM au corps départemental de la Haute-Loire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Préfecture de la Haute-Loire

6, avenue Charles de Gaulle – CS 40321 – 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex

Tél : 04 71 09 43 43 – Télécopie : 04 71 09 78 40

Courriel : [prefecture@haute-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-loire.gouv.fr) – Site internet : [www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public : ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30 (fermeture à 16H00 le vendredi)

*Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Loire ;*

*Sur proposition de la directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;*

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté ARS/DT43/01/2012-253 susvisé est modifié comme suit :

Nom et prénom	Centre	Qualité	Grade
Michel WRONECKI	43110 AUREC-SUR-LOIRE	sapeur-pompier volontaire	médecin-commandant
Thierry DEPARDIEU	43390 AUZON	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Yves ROUSSEAU	43800 BEAULIEU	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Jean-Jacques BARRE	43360 BOURNONCLE/ARVANT	sapeur-pompier volontaire	médecin-commandant
Michèle BRUHAT	43100 BRIOUDE	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Jaona RAZAFINDRABE	43510 CAYRES	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Pierre DUCARRE	43400 Le CHAMBON SUR LIGNON	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Philippe PREBET	43400 LE CHAMBON SUR LIGNON	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Paul GUILLAUMIN	43500 CRAPONNE SUR ARZON	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Didier BRIAT	DIRECTION DEPARTEMENTALE	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Thierry DELMAS	DIRECTION DEPARTEMENTALE	sapeur-pompier volontaire	médecin-commandant
Philippe DUPUY	43220 DUNIERES	sapeur-pompier volontaire	médecin lieutenant- colonel
Agnès AUBRY	43430 FAY SUR LIGNON	sapeur-pompier volontaire	médecin-commandant
Philippe SARROU	43300 LANGEAC	sapeur-pompier volontaire	médecin-commandant
Jean-Luc BLANC	43320 LOUDES	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Guy RUEL	43520 MAZET SAINT VOY	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Patrick CHOLLET	43120 MONISTROL SUR LOIRE	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Nicolas DANCE	43120 MONISTROL SUR LOIRE	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Hélène JURY SAVET	43290 MONTFAUCON EN VELAY	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Pierre GAMEZ	43230 PAULHAGUET	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Alain LUTZ	43130 RETOURNAC	sapeur-pompier	médecin-capitaine

Préfecture de la Haute-Loire

6, avenue Charles de Gaulle – CS 40321 – 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex

Tél : 04 71 09 43 43 – Télécopie : 04 71 09 78 40

Courriel : [prefecture@haute-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-loire.gouv.fr) – Site internet : [www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public : ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30 (fermeture à 16H00 le vendredi)

		volontaire	
Adrian SFETCU-TIBERIU	43220 RIOTORD	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Frédéric LAGER	43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Bruno GARNIER	43240 SAINT-JUST-MALMONT	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Alain ROCHE	43200 SAINT-MAURICE-DE-LIGNON	sapeur-pompier volontaire	médecin-commandant
Yvan PEROUSE	43500 SAINT-PAL-EN-CHALENCON	sapeur-pompier volontaire	médecin-commandant
Jean-Marie BEYLOT	SAINT ROMAIN-LACHALM	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Fabrice GRANJON	STE SIGOLENE / ST PAL DE MONS	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Michèle FRANÇAIS	STE SIGOLENE / ST PAL DE MONS	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Christine BUTEZ	43800 SAINT-VINCENT	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Christian REYNAUD	43190 TENCE	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Cécile ROCHE	VELAY SEMENE	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Sophie RIBEYRON	VELAY SEMENE	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Christian GAYTON	VELAY SEMENE	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Roland GUINAND	43800 VOREY-SUR-ARZON	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Georges AOUKAR	43200 YSSINGEAUX	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine
Philippe GIGODEAUX	43170 SAUGUES	sapeur-pompier volontaire	médecin-capitaine

**Article 2** : Sans changement

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, le délégué départemental de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes pour la Haute-Loire, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le Préfet de la Haute-Loire

Signé : Eric MAIRE



Unité départementale de la  
Haute-Loire

Affaire suivie par Brigitte  
RUAT  
Téléphone : 04 71 07 08 37

**DIRECCTE d'Auvergne**  
**Unité départementale de la Haute-Loire**  
**arrêté portant agrément**  
**d'un organisme de services à la personne**  
**N° SAP818015638**

Le préfet de la Haute-Loire

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu la demande d'agrément présentée le 23 juin 2015, par Madame Frédérique Massardier en qualité de Présidente,

**Arrêté :**

Article 1 L'agrément de l'organisme SAS AFM Services 43, dont l'établissement principal est situé 2, rue de St Régis Le Bourg 43620 ST PAL DE MONS est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 23 février 2016

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-9 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2 Cet agrément couvre les activités et départements suivants :

- Accompagnement hors domicile PA et/ou PH - (43)
- Accompagnement/déplacement enfants -3 ans - (43)
- Aide mobilité et transport de personnes - (43)
- Aide/Accomp. Fam. Fragilisées - (43)
- Assistance aux personnes âgées - (43)
- Assistance aux personnes handicapées - (43)
- Conduite du véhicule personnel - (43)
- Garde enfant -3 ans à domicile - (43)
- Garde-malade, sauf soins - (43)
- Interprète en langue des signes - (43)

Article 3 Les activités mentionnées à l'article 2 seront effectuées en qualité de prestataire.

Article 4 Si l'organisme envisage de fournir des activités ou de fonctionner selon des modes d'intervention autres que ceux pour lesquels il est agréé ou de déployer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

La demande devra préciser les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité départementale.

Article 5 Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du code du travail,
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

Article 6 Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 7 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Haute-Loire ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant le tribunal administratif de TA CLERMONT-FERRAND, 6 cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Le Puy-en-Velay, le 23 février 2016

P/ le Préfet et par délégation

P/ le DIRECCTE et par délégation

P/le Directeur

L'attachée principale d'administration

Sandrine VILLATTE



**DIRECCTE d' Auvergne**  
**Unité départementale de la Haute-Loire**  
**Récépissé de déclaration**  
**d'un organisme de services à la personne**  
**enregistré sous le N° SAP818442154**  
**N° SIREN 818442154**  
**et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du**  
**code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de la Haute-Loire

**Constate**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Haute-Loire le 18 février 2016 par Monsieur Cédric Chaudanson en qualité de **responsable**, pour l'organisme AC SERVICES dont l'établissement principal est situé Place Clément Janequin Appartement n°5 43700 COUBON et enregistré sous le N° SAP818442154 pour les activités suivantes :

- Assistance informatique à domicile
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Livraison de courses à domicile
- Travaux de petit bricolage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Le Puy-en-Velay, le 18 février 2016

P/ le Préfet et par délégation

P/ le DIRECCTE et par délégation

P/le Directeur

L'attachée principale d'administration

Sandrine VILLATTE





Unité départementale de la  
Haute-Loire

Affaire suivie par Brigitte  
RUAT  
Téléphone : 04 71 07 08 37

**DIRECCTE d' Auvergne**  
**Unité départementale de la Haute-Loire**  
**Récépissé de déclaration**  
**d'un organisme de services à la personne**  
**enregistré sous le N° SAP818015638**  
**N° SIREN 818015638**

**et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du  
code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de la Haute-Loire

**Constate**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Haute-Loire le 23 juin 2015 par Madame Frédérique Massardier en qualité de Présidente, pour l'organisme SAS AFM Services 43 dont l'établissement principal est situé 2, rue de St Régis Le Bourg 43620 ST PAL DE MONS et enregistré sous le N° SAP 818015638 pour les activités suivantes :

- Accomp./déplacement enfants +3 ans
  - Assistance administrative à domicile
  - Assistance informatique à domicile
  - Collecte et livraison de linge repassé
  - Commissions et préparation de repas
  - Coordination et mise en relation
  - Cours particuliers à domicile
  - Entretien de la maison et travaux ménagers
  - Garde animaux (personnes dépendantes)
  - Garde enfant +3 ans à domicile
  - Livraison de courses à domicile
  - Livraison de repas à domicile
  - Maintenance et vigilance de résidence
  - Petits travaux de jardinage
  - Soins esthétiques (personnes dépendantes)
  - Soutien scolaire à domicile
  - Télé-assistance et visio-assistance
  - Travaux de petit bricolage
- 
- Accompagnement hors domicile PA et/ou PH (43)
  - Accompagnement/déplacement enfants -3 ans (43)
  - Aide mobilité et transport de personnes (43)
  - Aide/Accomp. Fam. Fragilisées (43)
  - Assistance aux personnes âgées (43)
  - Assistance aux personnes handicapées (43)
  - Conduite du véhicule personnel (43)

- Garde enfant -3 ans à domicile (43)
- Garde-malade, sauf soins (43)
- Interprète en langue des signes (43)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Le Puy-en-Velay, le 23 février 2016

P/ le Préfet et par délégation  
P/ le DIRECCTE et par délégation  
P/le Directeur  
L'attachée principale d'administration  
Sandrine VILLATTE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

**Arrêté n°DIRECCTE/SAT/2016/01  
portant attribution de la médaille d'honneur du travail  
au titre de la promotion du 1er janvier 2016**

**Le préfet de la Haute-Loire,**

VU le décret 48-548 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail ;

VU l'arrêté du 07 février 1957 de Monsieur le Secrétaire d'État au travail et à la sécurité sociale ;

VU la circulaire BC du 1er avril 1957 de Monsieur le Secrétaire d'État au travail et à la sécurité sociale ;

VU le décret 74-229 du 06 mars 1974 de Monsieur le Ministre du travail, de l'emploi et de la population ;

VU la circulaire BC du 09 juillet 1974 de Monsieur le Ministre du travail ;

VU l'arrêté du 29 juillet 1975 de Monsieur le Ministre du travail ;

VU le décret 75-864 du 11 septembre 1975 de Monsieur le Ministre du travail ;

VU le décret 84-591 du 04 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

VU la circulaire BC 25 du 23 novembre 1984 de Monsieur le Ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2016 ;

Sur proposition du directeur de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Auvergne-Rhône-Alpes.

**ARRÊTE**

**Article 1 : La médaille d'honneur du travail échelon Argent est décernée à :**

**- Mademoiselle ALIBERT Christelle**  
préparatrice de commandes, Ets SOUCHON D'AUVERGNE,  
demeurant à ROSIERES

- **Mademoiselle ALLIX Séverine**  
conseillère action sociale, EOVI-MCD MUTUELLE,  
demeurant à LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE
- **Monsieur ALLOIS Jean-François**  
référent ordonnancement, ASTP GROUPE ETAPE,  
demeurant à SAINT-JUST-MALMONT
- **Monsieur ALMERAS Christian**  
agent exploitation polyvalent, JCDECAUX France,  
demeurant à AUREC-SUR-LOIRE
- **Monsieur ANDRE Pascal**  
opérateur régleur, RD BRUN SAS,  
demeurant à LA CHAPELLE-D'AUREC
- **Madame BARRIOL Annick née ROYER**  
infirmière psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à SAINT-JEAN-DE-NAY
- **Monsieur BARTHOMEUF François**  
conducteur d'engins, EIFFAGE TP,  
demeurant à LA CHAPELLE-BERTIN
- **Monsieur BERARD Frédéric**  
technicien prestations spécialisé, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE 43,  
demeurant à SAINT-GERMAIN-LAPRADE
- **Madame BERNARD Anne-Marie née GAZANION**  
auxiliaire de vie sociale, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à BLANZAC
- **Madame BLANC Christine née GROUSSON**  
infirmière psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à LAPTE
- **Madame BLEU Nicole née HAUSTETE**  
opératrice pôle sec, Ets SOUCHON D'AUVERGNE,  
demeurant à YSSINGEAUX
- **Madame BLOND Roselyne née MARTIN**  
agent de service, Groupe Française de Gastronomie,  
demeurant à COHADE
- **Madame BOISSIERES Hélène née PISZCZEK**  
agent de fabrication, Groupe Française de Gastronomie,  
demeurant à VEZEZOUX
- **Monsieur BONNET Roland**  
contremaître, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à LE PUY-EN-VELAY

- **Mademoiselle BONNET Fabienne**  
assistante SAV, FOCAL JMLab ,  
demeurant à SAINT-FERREOL-D'AUROURE
- **Monsieur BOUCHET Hubert**  
ouvrier de production, NACTIS GOURMET,  
demeurant à YSSINGEAUX
- **Monsieur BOUKEHILI Abdennacer**  
technicien de maintenance, SIEL,  
demeurant à SAINTE-FLORINE
- **Monsieur BOULAKHLAS Djamèle**  
opérateur régleur CN, MAPAL FRANCE,  
demeurant à BEAUZAC
- **Madame BOYER Yvette née CHAMBON**  
cuisinière, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL,  
demeurant à LE PUY-EN-VELAY
- **Madame BOYER Martine née PAYS**  
auxiliaire de vie sociale, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à CHASPUZAC
- **Monsieur BRUN Gérard**  
embosseur, Ets SOUCHON D'AUVERGNE,  
demeurant à YSSINGEAUX
- **Madame CABETE Isabelle née ROCHER**  
acheteur/approvisionneur, Ets SOUCHON D'AUVERGNE,  
demeurant à AUREC-SUR-LOIRE
- **Monsieur CANCADE Bernard**  
empileur , GALLIEN BOIS IMPREGNES,  
demeurant à CRAPONNE-SUR-ARZON
- **Monsieur CESARATTO Loïc**  
directeur d'agence, BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS,  
demeurant à SAINT-FERREOL-D'AUROURE
- **Madame CHALAVON Sylvie née PEYRE**  
assistante gestion comptabilité, DEVILLE RECTIFICATION - BUDERUS,  
demeurant à SAINTE-SIGOLENE
- **Monsieur CHAPAVEIRE Fabien**  
outilleur, S.N.O.P Société,  
demeurant à FONTANNES
- **Madame CHAPEL Brigitte née CORNILLON**  
infirmière psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à SOLIGNAC-SUR-LOIRE

- **Madame CHASSON Yvonne née ALLIX**  
auxiliaire de vie sociale, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à LE PUY-EN-VELAY
- **Monsieur CHAUCHON Laurent**  
chef d'équipe, S.N.O.P Société,  
demeurant à DOMEYRAT
- **Madame CHAUDIER Christèle née BASTIN**  
moulinière ouvrière prof, SOFILA,  
demeurant à DUNIERES
- **Mademoiselle CHAUVET Céline**  
conducteur de ligne, VALEO,  
demeurant à LAMOTHE
- **Monsieur CHAUVET Philippe**  
technicien principal maintenance, EDF - DPIH - UP CENTRE - GMH CENTRE,  
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON
- **Madame CHAZELET Catherine née CHAZELET**  
manager, CSF CARREFOUR MARKET,  
demeurant à BRIOUDE
- **Madame CHEZE Laurence née PEYRON**  
secrétaire de direction, SAS DISTRIB'YS,  
demeurant à YSSINGEAUX
- **Monsieur CHOMETON Marc**  
surveillant, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON
- **Madame CHOMETON Jeannine née FAURE**  
directrice école infirmière, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON
- **Mademoiselle CHOSSEGROS Geneviève**  
préparatrice produits finis , PAGES SAS,  
demeurant à ROSIERES
- **Monsieur CILDIR Hamza**  
tisseur, STYLE JACQUARD,  
demeurant à DUNIERES
- **Monsieur CLAUZIER Christian**  
peintre, CHARLES et VIGOUROUX,  
demeurant à LANGEAC
- **Monsieur CLEMENCON Hervé**  
régleur/chef d'équipe, DERVAUX S.A,  
demeurant à SOLIGNAC-SOUS-ROCHE

- **Monsieur CONSTANT Marc**  
employé de banque, BANQUE POPULAIRE MASSIF CENTRAL,  
demeurant à CHASPUZAC
- **Madame COTTE Isabelle née BARTHE**  
responsable clientèle professionnelle, BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS,  
demeurant à SAINT-FERREOL-D'AUROURE
- **Madame COUDERC Marie-Pierre née LAFARGE**  
directrice d'agence, CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE ET LIMOUSIN,  
demeurant à LANGEAC
- **Monsieur CURTI Antonio**  
technicien méthodes, SIEL,  
demeurant à BEAUMONT
- **Madame DEBARD Marie-Josèphe née DEFAY**  
infirmière psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à BRIVES-CHARENSAC
- **Madame DEBARD Michelle née ROCHE**  
agent de fabrication, Groupe Française de Gastronomie,  
demeurant à VEZEZOUX
- **Madame DEFIX Françoise née MALIGE**  
auxiliaire de vie sociale, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à ESPALY-SAINT-MARCEL
- **Madame DEFOUR Évelyne née ANDRE**  
adjoint administratif territorial, SAINT-ETIENNE METROPOLE,  
demeurant à MONISTROL-SUR-LOIRE
- **Monsieur DESFILLES Jérôme**  
maçon, EUROVIA DALA,  
demeurant à SAINT-GENEYS-PRES-SAINT-PAULIEN
- **Madame DEVILLE Karine née BOUTIN**  
chargée de relations clients, CPAM DE LA LOIRE,  
demeurant à PONT-SALOMON
- **Madame DUSSAP Corine née BARBALAT**  
responsable de secteur, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à POLIGNAC
- **Madame EL FALLAHI Chantal née BORDEL**  
auxiliaire de vie sociale, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à BRIVES-CHARENSAC
- **Mademoiselle ENJELVIN Josette**  
employée à domicile, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à LE PUY-EN-VELAY

- **Madame EXBRAYAT Eliane née NOUVET**  
auxiliaire de vie sociale, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à BLAVOZY
- **Madame FANGET Chantal née MOULIN**  
collaboratrice d'agence, Compagnie AXA,  
demeurant à RIOTORD
- **Madame FAUCOIT Christine née JAMON**  
auxiliaire de vie sociale, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à ESPALY-SAINT-MARCEL
- **Monsieur FAURE Nicolas**  
directeur général adjoint, LOGIVELAY,  
demeurant à CUSSAC-SUR-LOIRE
- **Madame FAYOLLE Evelyne née CHAPUIS**  
secrétaire en unité soins, Centre Médical Mutualiste des 7 Collines,  
demeurant à AUREC-SUR-LOIRE
- **Madame FILLERE Odile née BEGON**  
agent à domicile, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à SAINT-PAULIEN
- **Madame FOURNEL Jocelyne née BERTRAND**  
mécanicienne confection, SAS AJBIAIS,  
demeurant à LA SEAUVE-SUR-SEMENE
- **Madame FOURNEL Florence née RAÏA**  
responsable administratif logistique, IMS France,  
demeurant à BEAUZAC
- **Monsieur FRACHON Eric**  
chef de chantier, COLAS Rhône-Alpes Auvergne,  
demeurant à MONISTROL-SUR-LOIRE
- **Madame FRANCON Nathalie née CHASSAGNON**  
hôtesse, SODEXHO FRANCE S.F.S,  
demeurant à COHADE
- **Mademoiselle FRION Valérie**  
infirmière D.E., CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à SAINT-HOSTIEN
- **Mademoiselle GARNIER Isabelle**  
hôtesse d'accueil, SAS DISTRIB'YS,  
demeurant à YSSINGEAUX
- **Monsieur GIBERT Cyrille**  
ouvrier de production, NACTIS GOURMET,  
demeurant à BEAUX



- **Madame GIDON Brigitte née MASSE**  
auxiliaire de vie sociale, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à LE PUY-EN-VELAY
  
- **Monsieur GILARD Bruno**  
dessinateur projeteur, DE-STA-CO France,  
demeurant à BRIOUDE
  
- **Monsieur GIMBERT David**  
responsable magasin produits finis, PAGES SAS,  
demeurant à POLIGNAC
  
- **Monsieur GONZALEZ Pierre**  
chef de secteur, GUINTOLI,  
demeurant à JOSAT
  
- **Monsieur GOUDARD David**  
pilote polyvalent, S.N.O.P Société,  
demeurant à SAINT-LAURENT-CHABREUGES
  
- **Madame GOUY Denise née SALANON**  
auxiliaire de vie sociale, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à LE PUY-EN-VELAY
  
- **Madame GRAILLE Monique née CHABANNES**  
auxiliaire de vie sociale, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à BAINS
  
- **Monsieur GUERRA José**  
agent de production, DEVILLE RECTIFICATION - BUDERUS,  
demeurant à AUREC-SUR-LOIRE
  
- **Monsieur JOURDA Jean-Michel**  
opérateur sur commande numérique, JET CUT,  
demeurant à VOREY
  
- **Madame JOUVE Sylviane née BESQUEUT**  
retraîtée (employée de la Ville de Firminy), MAIRIE de Firminy,  
demeurant à SAINT-FERREOL-D'AUROURE
  
- **Madame JURINE Sylvie née LOZZA**  
échantillonneuse, CHEYNET & FILS,  
demeurant à SAINT-DIDIER-EN-VELAY
  
- **Monsieur LAYES Eric**  
technicien maintenance, ZF PWK MECACENTRE SAS,  
demeurant à PONT-SALOMON
  
- **Madame LEGRAND Sandrine née LEGRAND**  
conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI,  
demeurant à BAINS

- **Madame LIOTARD Christiane née MACHABERT**  
auxiliaire de vie sociale, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à VALS-PRES-LE-PUY
- **Mademoiselle MANDON Marie-Ange**  
auxiliaire de vie sociale, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à POLIGNAC
- **Madame MAROTO Roseline née GIBERT**  
auxiliaire de vie sociale, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à CHADRAC
- **Madame MARTEL Arlette née JOUVE**  
cuisinière, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL,  
demeurant à VALS-PRES-LE-PUY
- **Monsieur MARTIN Laurent**  
resp. attaché service client, TOUPARGEL Société,  
demeurant à LISSAC
- **Mademoiselle MARTIN Séverine**  
secrétaire comptable, SIPROTEC SAS,  
demeurant à GRAZAC
- **Monsieur MARTIN Michaël**  
régleur commandes numériques, DE-STA-CO France,  
demeurant à AZERAT
- **Madame MARTINS Mafalda Sofia née TAVARES PEREIRA**  
agent de production, MULTIPLAST SAS,  
demeurant à SAINTE-SIGOLENE
- **Madame MASCLAUX Marie née GIRAUD**  
auxiliaire de vie sociale, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à VALS-PRES-LE-PUY
- **Monsieur MASSON Hervé**  
chef d'équipe, E.G.E.V,  
demeurant à ESPALY-SAINT-MARCEL
- **Madame MAURIN-SANTOS Marielle née MAURIN**  
conseillère territoriale, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 43,  
demeurant à VALS-PRES-LE-PUY
- **Madame MELI Isabelle née BONNEFOUX**  
responsable de secteur, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à VOREY
- **Monsieur MENDES DA COSTA Victor**  
plâtrier peintre, CHARLES et VIGOUROUX,  
demeurant à LANTRAC

- **Madame MEUNIER Yolande née BUFFET**  
opérateur polyvalent, S.N.O.P Société,  
demeurant à FONTANNES
- **Monsieur MICHEL Patrice**  
conseiller collectif, EOVI-MCD MUTUELLE,  
demeurant à BLAVOZY
- **Monsieur MICHEL Charles**  
directeur technique - cadre, CHARLES et VIGOUROUX,  
demeurant à SAINT-GERMAIN-LAPRADE
- **Madame MOLETTE Murielle née MOLETTE**  
assistante de direction, VALEO,  
demeurant à BRIOUDE
- **Monsieur MOLLE Henri**  
ouvrier, SOME CAB,  
demeurant à SAINT-VINCENT
- **Monsieur MONDILLON Fernand**  
employé de manutention, PAGES SAS,  
demeurant à COUBON
- **Monsieur MONTCOUDIOL Dominique**  
conducteur d'engins, FERA 42,  
demeurant à SAINT-JUST-MALMONT
- **Madame MOULEYRE Bernadette née THIOLIÈRE**  
infirmière psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à SOLIGNAC-SUR-LOIRE
- **Madame NICOLET Nathalie née BARNAUD**  
employée, CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE DROME ARDECHE,  
demeurant à YSSINGEAUX
- **Mademoiselle OLLIER Christine**  
polyvalente, HAVELLS SYLVANIA LIGHTING FRANCE SAS,  
demeurant à SAINT-FERREOL-D'AUROURE
- **Monsieur OUILLOU Pascal**  
planeur poteau, GALLIEN BOIS IMPREGNES,  
demeurant à CHOMELIX
- **Madame PANDRAUD Annie née LAURENT**  
agent à domicile, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à SAINT-GERMAIN-LAPRADE
- **Monsieur PARRA Cyrille**  
magasinier, PEM,  
demeurant à VISSAC-AUTEYRAC

- **Mademoiselle PASSERON Dominique**  
pharmacienne, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à BLAVOZY
- **Madame PEREIRA DINIS MARIA DA CONCEICAO née GONCALVES PIRES**  
auxiliaire de vie sociale, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à LE PUY-EN-VELAY
- **Monsieur PERILHON Frédéric**  
agent de production, DEVILLE RECTIFICATION - BUDERUS,  
demeurant à GRAZAC
- **Mademoiselle PIAZZA Pascale**  
animatrice d'équipe, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE 43,  
demeurant à PRESAILLES
- **Madame PILLET Sandrine née CORNILLON**  
préparatrice de commandes, AUTOBEST,  
demeurant à RETOURNAC
- **Mademoiselle PITIOT Françoise**  
agent à domicile, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à ESPALY-SAINT-MARCEL
- **Madame PLANCHETTE Sylvie née ROUVEYRE**  
agent à domicile, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à VALS-PRES-LE-PUY
- **Monsieur POLLET Joseph**  
moulinier aide petite mécanique, SOFILA,  
demeurant à DUNIERES
- **Mademoiselle POUGNET Isabelle**  
secrétaire médicale, AIST,  
demeurant à BRIOUDE
- **Madame POUZOLS Marie-Thérèse née REYNIER**  
auxiliaire de vie sociale, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à BLANZAC
- **Monsieur RAVEL Franck**  
opérateur polyvalent, S.N.O.P Société,  
demeurant à BRIOUDE
- **Madame RAYMOND Maryse née CLAVEL**  
directrice d'agence, LA MUTUELLE GENERALE,  
demeurant à LE PUY-EN-VELAY
- **Monsieur REYNAUD René**  
chef de secteur, BRAKE FRANCE,  
demeurant à LE PUY-EN-VELAY

- **Madame ROBERT Gabrielle née VENDITI**  
collaboratrice assurances, Assurances AXA,  
demeurant à AUREC-SUR-LOIRE
  
- **Madame ROCHEDIX Nadine née ROBERT**  
tisseuse, STYLE JACQUARD,  
demeurant à SAINT-JUST-MALMONT
  
- **Monsieur ROUCHOUSE Jean-Stéphane**  
conducteur PL, GROUPE CAYON,  
demeurant à YSSINGEAUX
  
- **Monsieur ROURE Nicolas**  
responsable financier, LOGIVELAY,  
demeurant à VOREY
  
- **Madame ROUSSET Evelyne née ANTHUS**  
agent à domicile, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à ESPALY-SAINTE-MARCEL
  
- **Monsieur ROZIERE Thierry**  
ajusteur monteur, DE-STA-CO France,  
demeurant à FONTANNES
  
- **Monsieur SABY Florent**  
directeur commercial, JET CUT,  
demeurant à BAS-EN-BASSET
  
- **Madame SABY Régine née CHEVALIER**  
auxiliaire de vie sociale, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à BAINS
  
- **Monsieur SAIDI Hamid**  
jointeur plaquiste, CHARLES et VIGOUROUX,  
demeurant à LE PUY-EN-VELAY
  
- **Mademoiselle SALES Cécile**  
préparatrice en pharmacie, Pharmacie DUREZ-MONTEL,  
demeurant à LE PUY-EN-VELAY
  
- **Monsieur SALICHON Daniel**  
chauffeur, TRANSENVIRONNEMENT,  
demeurant à SAINT-DIDIER-EN-VELAY
  
- **Madame SAURON Christine née BERAUD**  
infirmière D.E., CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à SAINT-GERMAIN-LAPRADE
  
- **Madame SAUZE-CHAPUIS Fabienne née CHAPUIS**  
animatrice d'équipe, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE 43,  
demeurant à BLAVOZY

- **Mademoiselle SIMON Monique**  
responsable de secteur, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à SAINT-HOSTIEN
  
- **Madame SOULAS Bernadette née RANCON**  
responsable RH, SAS DISTRIB'YS,  
demeurant à YSSINGEAUX
  
- **Monsieur SOUVIGNET Rémi**  
ébéniste, agencement VOCANSON Jean-Luc,  
demeurant à SAINT-JEURES
  
- **Mademoiselle SOUVIGNET Nathalie**  
aide soignante, GENERAL DE SANTE,  
demeurant à LA SEAUVE-SUR-SEMENE
  
- **Monsieur TAVARES DA SILVA Luis Miguel**  
menuisier, SARL BOULARAND,  
demeurant à MAZEYRAT-D'ALLIER
  
- **Madame TAVERNIER Claudine née LAISSE**  
employée, LEADER PRICE,  
demeurant à AUZON
  
- **Monsieur THIALLIER Philippe**  
agent technique d'atelier, ZF BOUTHEON SAS,  
demeurant à AUREC-SUR-LOIRE
  
- **Monsieur TIVEYRAT Ludovic**  
technicien , DE-STA-CO France,  
demeurant à LEMPDES-SUR-ALLAGNON
  
- **Madame TOSI Marie-Christine née LANIEL**  
secrétaire ADV, NACTIS GOURMET,  
demeurant à MONISTROL-SUR-LOIRE
  
- **Monsieur VALEYRE Bertrand**  
monteur vérificateur, ZODIAC AEROTECHNICS,  
demeurant à MALVALETTE
  
- **Monsieur VAN DER DONCKT Pierre**  
rectifieur, MAPAL FRANCE,  
demeurant à AUREC-SUR-LOIRE
  
- **Mademoiselle VARENNE Martine**  
auxiliaire de vie sociale, UNA SAINTE-ELISABETH,  
demeurant à VALS-PRES-LE-PUY
  
- **Madame VEROT Marie-José née ABRIAL**  
retraîtée (à EHPAD Les Bruneaux), C.C.A.S Mairie de Firminy,  
demeurant à SAINTE-SIGOLENE

- **Monsieur VEY Christophe**  
technicien tissage, RICHARD FRERES SAS,  
demeurant à AUREC-SUR-LOIRE
  
- **Monsieur VEYSSEIRE Daniel**  
gestionnaire clientèle, CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE ET LIMOUSIN,  
demeurant à BRIOUDE
  
- **Mademoiselle VEYSSET Delphine**  
responsable de magasin, Compagnie Européenne de la chaussure,  
demeurant à VIEILLE-BRIOUDE
  
- **Monsieur VIDAL Hervé**  
conducteur de travaux, COLAS Rhône-Alpes Auvergne,  
demeurant à ROSIERES
  
- **Monsieur VIGOUROUX Daniel**  
conducteur de ligne, DIEHL POWER ELECTRONIC,  
demeurant à SIAUGUES-SAINTE-MARIE
  
- **Monsieur VITELLO David**  
opérateur montage ligne de panneaux, Groupe Piscines DESJOYAUX,  
demeurant à SAINT-VICTOR-MALESCOURS
  
- **Monsieur VOILQUE Raphaël**  
conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI,  
demeurant à SAINT-GERMAIN-LAPRADE
  
- **Monsieur ZANOLIN Pascal**  
employé de commerce, LEADER PRICE,  
demeurant à SAINTE-FLORINE

**Article 2 : La médaille d'honneur du travail échelon Vermeil est décernée à :**

- **Monsieur ANDRIEUX Gilles**  
technicien produit R&D, VALEO,  
demeurant à BRIOUDE
  
- **Mademoiselle ARSAC Béatrice**  
assistante technique, AFPA Rhône Alpes-Auvergne,  
demeurant à LAUSSONNE
  
- **Mademoiselle ARSAC Patricia**  
technicienne conseil P. familiale, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 43,  
demeurant à COUBON

- **Madame BADIOU Josselyne née GOURICHON**  
responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO France,  
demeurant à CHADRAC
- **Madame BALANDRAUD Marielle née CHARRAT**  
opératrice enduction, CHEYNET & FILS,  
demeurant à DUNIERES
- **Monsieur BARBALAT Hervé**  
préparateur produits finis et technicien, PAGES SAS,  
demeurant à SAINT-PRIVAT-D'ALLIER
- **Madame BARRIOL Annick née ROYER**  
infirmière psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à SAINT-JEAN-DE-NAY
- **Madame BARTHOMEUF Arlette née ANDRE**  
assistante maternelle, Communauté de Communes du Brivadois,  
demeurant à BRIOUDE
- **Monsieur BEAUNE Patrick**  
tourneur, PEM,  
demeurant à VISSAC-AUTEYRAC
- **Madame BERGIA Colette née BACON**  
employée commercial confirmée, DISTRIBUTION CASINO France,  
demeurant à COUBON
- **Monsieur BERTHET Pierre**  
gestionnaire de l'entente, CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE ET LIMOUSIN,  
demeurant à LAVOUTE-SUR-LOIRE
- **Monsieur BLANC Philippe**  
titulaire de bureau, BANQUE DE FRANCE,  
demeurant à VALS-PRES-LE-PUY
- **Madame BLANC Christine née GROUSSON**  
infirmière psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à LAPTE
- **Monsieur BONNET Roland**  
contremaître, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à LE PUY-EN-VELAY
- **Mademoiselle BONNET Colette**  
moulinière ouvrière Prof, SOFILA,  
demeurant à DUNIERES
- **Monsieur BUTERA Ignazio**  
polyvalent, HAVELLS SYLVANIA LIGHTING FRANCE SAS,  
demeurant à BAS-EN-BASSET



- **Madame CHAPEL Brigitte née CORNILLON**  
infirmière psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à SOLIGNAC-SUR-LOIRE
- **Monsieur CHAUVET Philippe**  
technicien principal maintenance, EDF - DPIH - UP CENTRE - GMH CENTRE,  
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON
- **Madame CHOMETON Jeannine née FAURE**  
directrice école infirmière, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON
- **Monsieur CHOMETON Marc**  
surveillant, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON
- **Monsieur COMMARMOND Jean Luc**  
ouvrier électricien, INEO Rhône-Alpes Auvergne,  
demeurant à LAPTE
- **Monsieur CORNERN Thierry**  
préparateur émaux, GROUPE CERABATI FRANCE,  
demeurant à DOMEYRAT
- **Madame COSTET Christiane née ESCOFFIER**  
moulinière ouvrière Prof, SOFILA,  
demeurant à DUNIERES
- **Monsieur CULETTO Walter**  
ajusteur monteur Rodeur, DE-STA-CO France,  
demeurant à FONTANNES
- **Madame DEBARD Marie-Josèphe née DEFAY**  
infirmière psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à BRIVES-CHARENSAC
- **Monsieur DEMARS Pascal**  
technicien nettoyage entretien bâtiment, PAGES SAS,  
demeurant à BLAVOZY
- **Monsieur DOLATA Philippe**  
tisseur régleur, CHEYNET & FILS,  
demeurant à LA SEAUVE-SUR-SEMENE
- **Mademoiselle DOMAS Jacqueline**  
chef de fabrication, Groupe Française de Gastronomie,  
demeurant à CHAMPAGNAC-LE-VIEUX
- **Madame FANGET Chantal née MOULIN**  
collaboratrice d'agence, Compagnie AXA,  
demeurant à RIOTORD

- **Monsieur FARGIER Denis**  
ouvrier polyvalent, Minet Lacing Technology,  
demeurant à SAINT-MAURICE-DE-LIGNON
- **Madame FLORY Martine née RICHARD**  
gestionnaire ADV, DEFI MODE SAS,  
demeurant à SAINT-DIDIER-SUR-DOULON
- **Monsieur GIRARD Christian**  
conducteur de chargeurs, GALLIEN BOIS IMPREGNES,  
demeurant à CRAPONNE-SUR-ARZON
- **Monsieur GODON Serge**  
salaisonnier, Ets SOUCHON D'AUVERGNE,  
demeurant à YSSINGEAUX
- **Madame GONTARD Marie-Pierre née OLLIER**  
conductrice ligne spécialisée, CFVA,  
demeurant à BEAUZAC
- **Madame GRAND-LAVAL Viviane née GRAND**  
assistante maternelle, Communauté D'Agglomération du Puy-en-Velay,  
demeurant à LE PUY-EN-VELAY
- **Madame HEREDIA Maria-Dolorés née FERNANDEZ**  
agent de fabrication, Groupe Française de Gastronomie,  
demeurant à VIEILLE-BRIOUDE
- **Monsieur JACOB Frédéric**  
directeur de service, DISTRIBUTION CASINO France,  
demeurant à SAINT-DIDIER-EN-VELAY
- **Monsieur JOUVE Jean-François**  
responsable parcs à grumes, GALLIEN BOIS IMPREGNES,  
demeurant à CHOMELIX
- **Monsieur JUHANT Philippe**  
opérateur régleur sur CN, Ets COMEFOR,  
demeurant à AUREC-SUR-LOIRE
- **Monsieur LIOGIER Jean-Jacques**  
peintre, CHARLES et VIGOUROUX,  
demeurant à SAINT-GERMAIN-LAPRADE
- **Monsieur LOMBARD Jean-Louis**  
conducteur de travaux, SOCIETE STEPHANOISE DES EAUX,  
demeurant à BEAUZAC
- **Monsieur MAHINC Christian**  
scieur, GALLIEN BOIS IMPREGNES,  
demeurant à CRAPONNE-SUR-ARZON

- **Madame MAILLET Joëlle née COMMEAT**  
employée de restauration, Casino R2C,  
demeurant à SAINT-MAURICE-DE-LIGNON
- **Monsieur MALANDAIN Didier**  
chef d'atelier, ELIS AUVERGNE,  
demeurant à SAINTE-FLORINE
- **Monsieur MALLET Philippe**  
chef de cabine principal, Société AIR FRANCE,  
demeurant à SAINT-JUST-PRES-BRIOUDE
- **Mademoiselle MARREL Chantal**  
animatrice de poste, Groupe Française de Gastronomie,  
demeurant à VERGONGHEON
- **Madame MOISSIN Chantal née ANDRE**  
ouvrière, GROUPE CERABATI FRANCE,  
demeurant à COUTEUGES
- **Monsieur MOREAU Philippe**  
animateur, CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE ET LIMOUSIN,  
demeurant à LE PUY-EN-VELAY
- **Monsieur MOULEYRE Philippe**  
responsable risques, CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE ET LIMOUSIN,  
demeurant à VAZEILLES-LIMANDRE
- **Madame MOULEYRE Bernadette née THIOLIERE**  
infirmière psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à SOLIGNAC-SUR-LOIRE
- **Madame MOUTINHO Evelyne née MARSSET**  
agent de fabrication, Groupe Française de Gastronomie,  
demeurant à VIEILLE-BRIOUDE
- **Monsieur NICOLAS Denis**  
ouvrier de production, NACTIS GOURMET,  
demeurant à ARAULES
- **Monsieur OLEON Michel**  
ouvrier de la céramique, GROUPE CERABATI FRANCE,  
demeurant à FRUGERES-LES-MINES
- **Monsieur ORTU Charles**  
coloriste de nuit, CHEYNET & FILS,  
demeurant à PONT-SALOMON
- **Madame PACALON Nicole née DOUZET**  
moulinière ouvrière prof, SOFILA,  
demeurant à DUNIERES

- **Monsieur PAGES Robert**  
cariste, Sté Bouyer Leroux Structure,  
demeurant à VERGONGHEON
  
- **Mademoiselle PASSERON Dominique**  
pharmacienne, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à BLAVOZY
  
- **Madame PERRIMOND Catherine née VAILLANT**  
assistante administratif, Ets SOUCHON D'AUVERGNE,  
demeurant à BAS-EN-BASSET
  
- **Monsieur PESTRE Daniel**  
cariste, MOB OUTILLAGE,  
demeurant à LA SEAUVE-SUR-SEMENE
  
- **Monsieur PICARD Michel**  
magasinier/chauffeur, Groupe Française de Gastronomie,  
demeurant à PAULHAGUET
  
- **Monsieur PIERRU Bruno**  
agent de fabrication, CONSTELLIUM,  
demeurant à SAINTE-FLORINE
  
- **Mademoiselle PILATO Béatrice**  
expéditrice en corseterie, ODEA SAS,  
demeurant à MONISTROL-SUR-LOIRE
  
- **Monsieur POLLET Joseph**  
moulinier aide petite mécanique, SOFILA,  
demeurant à DUNIERES
  
- **Monsieur PRADIER Gilbert**  
outilleur, AUBERT&DUVAL,  
demeurant à ESPALEM
  
- **Madame RAYMOND Maryse née CLAVEL**  
directrice d'agence, LA MUTUELLE GENERALE,  
demeurant à LE PUY-EN-VELAY
  
- **Monsieur REYNAUD René**  
chef de secteur, BRAKE FRANCE,  
demeurant à LE PUY-EN-VELAY
  
- **Madame RIOCREUX Isabelle née CHAUMARAT**  
opératrice conditionnement, CHEYNET & FILS,  
demeurant à SAINT-DIDIER-EN-VELAY
  
- **Mademoiselle RIVIER Chantal**  
assistante direction, CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE ET LIMOUSIN,  
demeurant à VALS-PRES-LE-PUY

- **Madame ROBERT Chantal née DIAS**  
agent de fabrication, VALEO,  
demeurant à LEMPDES-SUR-ALLAGNON
  
- **Monsieur ROCHE Claude**  
manutentionnaire, VALEO,  
demeurant à VERGONGHEON
  
- **Monsieur ROCHE Christophe**  
chef d'atelier, SOME CAB,  
demeurant à LES VILLETES
  
- **Madame RODRIGUES-NOVO Nicole née REYMOND**  
employée de restauration, CASINO RESTAURATION SAS,  
demeurant à CUSSAC-SUR-LOIRE
  
- **Monsieur RODRIGUEZ Delfino**  
technicien indus plasturgie, VALEO,  
demeurant à SAINTE-FLORINE
  
- **Madame ROIRON Marie-Paule née BONNET**  
opérateur production et assistante contrôles, NACTIS GOURMET,  
demeurant à YSSINGEAUX
  
- **Monsieur SAHUC Alain**  
chargé de clientèle, GRAS SAVOYE Rhône Alpes Auvergne,  
demeurant à VIEILLE-BRIOUDE
  
- **Madame SALAT Jocelyne née MIGNE**  
chargée des accessoires, Groupe Française de Gastronomie,  
demeurant à BRIOUDE
  
- **Monsieur SALICHON Daniel**  
chauffeur, TRANSENVIRONNEMENT,  
demeurant à SAINT-DIDIER-EN-VELAY
  
- **Madame SARGENTO NUNES Maria Léonor née DE JESUS LOUREIRO**  
dérouleuse, CHEYNET & FILS,  
demeurant à SAINT-JUST-MALMONT
  
- **Madame SAURON Christine née BERAUD**  
infirmière D.E., CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à SAINT-GERMAIN-LAPRADE
  
- **Monsieur SERRIERE Eric**  
chef d'équipe, MECELEC STA,  
demeurant à LE CHAMBON-SUR-LIGNON
  
- **Madame TAVERNIER Claudine née LAISSE**  
employée, LEADER PRICE,  
demeurant à AUZON

- **Mademoiselle TOULOUZE Joëlle**  
employée Administrative, Clinique Les Sorbiers,  
demeurant à SAINTE-FLORINE
  
- **Madame USSON Geneviève née BROUILLAT**  
piqueuse, THUASNE,  
demeurant à VOREY
  
- **Madame VALETTE Evelyne née VIDIL**  
tech administration générale GRH, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 43,  
demeurant à POLIGNAC
  
- **Monsieur VISSAC Jean-Pierre**  
chef planning approvisionnement, COPIREL,  
demeurant à LANGEAC
  
- **Monsieur ZANOLIN Pascal**  
employé de commerce, LEADER PRICE,  
demeurant à SAINTE-FLORINE

**Article 3 : La médaille d'honneur du travail échelon Or est décernée à :**

- **Madame AMBLARD Josiane née FALGON**  
technicienne, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à CHADRAC
  
- **Monsieur ANDRAUD Jean-François**  
agent de fabrication, CONSTELLIUM,  
demeurant à SAINTE-FLORINE
  
- **Madame BARBE Catherine née DESSALLES**  
employée commerciale confirmée, DISTRIBUTION CASINO France,  
demeurant à CUSSAC-SUR-LOIRE
  
- **Madame BARRIOL Annick née ROYER**  
infirmière psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à SAINT-JEAN-DE-NAY
  
- **Monsieur BARRY Gilles**  
agent de fabrication, CONSTELLIUM,  
demeurant à LANGEAC
  
- **Monsieur BATTIE Patrice**  
chef d'atelier, DEVILLE PROTOTYPE,  
demeurant à AUREC-SUR-LOIRE

- **Madame BEAL Christine née ROBINET**  
chargée de clientèle, EOVI-MCD MUTUELLE,  
demeurant à RETOURNAC
  
- **Monsieur BLANCHER Daniel**  
chauffeur navette, ARGEL Sud-Est,  
demeurant à BLAVOZY
  
- **Mademoiselle BONNEFOUX Martine**  
infirmière chef, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à SAINT-PAULIEN
  
- **Mademoiselle BONNET Colette**  
moulinière ouvrière Prof, SOFILA,  
demeurant à DUNIERES
  
- **Monsieur BOUDON Jean François**  
technicien, INTERFORGE,  
demeurant à VERGONGHEON
  
- **Madame BRUNON Sylvie née BRUNON**  
conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI,  
demeurant à SAINT-VIDAL
  
- **Monsieur CHABROT Patrick**  
opérateur sur CN, Ets COMEFOR,  
demeurant à VOREY
  
- **Mademoiselle CHANIAL Geneviève**  
technicienne prestations spécialisée, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE 43,  
demeurant à POLIGNAC
  
- **Monsieur CHAPEL Christian**  
technicien qualité, ARCELORMITTAL Méditerranée,  
demeurant à SAUGUES
  
- **Madame CHAPEL Brigitte née CORNILLON**  
infirmière psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à SOLIGNAC-SUR-LOIRE
  
- **Monsieur CHAUVET Philippe**  
technicien principal maintenance, EDF - DPIH - UP CENTRE - GMH CENTRE,  
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON
  
- **Monsieur CHOMETON Marc**  
surveillant, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON
  
- **Madame CHOMETON Jeannine née FAURE**  
directrice école infirmière, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON

- **Monsieur CUBIZOLLE Dominique**  
électromécanicien, Sté Bouyer Leroux Structure,  
demeurant à LEMPDES-SUR-ALLAGNON
- **Monsieur CUBIZOLLE Gérard**  
agent de fabrication, CONSTELLIUM,  
demeurant à SAINTE-FLORINE
- **Madame CUBIZOLLES Joëlle née PORTAL**  
vérificateur législation, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE 43,  
demeurant à CHADRAC
- **Madame DEBARD Marie-Josèphe née DEFAY**  
infirmière psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à BRIVES-CHARENSAC
- **Monsieur DOLATA Philippe**  
tisseur régleur, CHEYNET & FILS,  
demeurant à LA SEAUVE-SUR-SEMENE
- **Monsieur FALQUE Philippe**  
agent de fabrication, CONSTELLIUM,  
demeurant à SAINTE-FLORINE
- **Madame FARGIER Madeleine née FARGIER**  
déléguée assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE 43,  
demeurant à VALS-PRES-LE-PUY
- **Monsieur FAURE Didier**  
technicien atelier tourneur, DEVILLE PROTOTYPE,  
demeurant à MONISTROL-SUR-LOIRE
- **Mademoiselle FERFILLA Catherine**  
employée commercial confirmée, DISTRIBUTION CASINO France,  
demeurant à LE PUY-EN-VELAY
- **Madame FORESTIER Martine née RAFFIER**  
responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO France,  
demeurant à POLIGNAC
- **Monsieur FOURNIER Alain**  
archiviste reprographe, CONSTELLIUM,  
demeurant à SAINTE-FLORINE
- **Monsieur GALATIOTO Carmelino**  
cadre commercial, RESIPOLY CHRYSOR,  
demeurant à SAINT-PAL-DE-CHALENCON
- **Madame GAUCHER Danielle née OUDIN**  
employée de conditionnement, IMPORT EXPORT DU VELAY,  
demeurant à LA CHAPELLE-D'AUREC



- **Madame GAULTIER Solange née GONDOL**  
téléphoniste-standardiste, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à ESPALY-SAINT-MARCEL
- **Monsieur GERARD Dominique**  
outilleur, S.N.O.P Société,  
demeurant à VEZEZOUX
- **Monsieur JALADY Guy**  
agent de fabrication, CONSTELLIUM,  
demeurant à FRUGERES-LES-MINES
- **Madame JULIEN Monique née FAURE**  
technicienne A.S. cellule solidarité, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 43,  
demeurant à BRIVES-CHARENSAC
- **Monsieur KOCHERT Patrick**  
agent de production, GALLIEN BOIS IMPREGNES,  
demeurant à SEMBADEL
- **Monsieur LAGRANGE Michel**  
directeur d'agence, CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE ET LIMOUSIN,  
demeurant à PAULHAGUET
- **Madame LAGUET Marie-Andrée née AULAGNIER**  
technicienne supérieure finances, AXLETECH International S.A.S.,  
demeurant à MONISTROL-SUR-LOIRE
- **Madame LEBRAT Marie-Odile née ARNAUD**  
responsable de service, CPAM DE LA LOIRE,  
demeurant à PONT-SALOMON
- **Madame LEYRE Michelle née BONNAUD**  
responsable commercial confirmée, DISTRIBUTION CASINO France,  
demeurant à SOLIGNAC-SUR-LOIRE
- **Monsieur LOMBARD Jean-Louis**  
conducteur de travaux, SOCIETE STEPHANOISE DES EAUX,  
demeurant à BEAUZAC
- **Monsieur LONGEON Michel**  
responsable laboratoire, B.T.S. SAS,  
demeurant à AUZON
- **Madame LYOTARD Françoise née MASSON**  
responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO France,  
demeurant à BLAVOZY
- **Madame MANEVAL Catherine née SANTARINI**  
responsable de service, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE 43,  
demeurant à SOLIGNAC-SUR-LOIRE

- **Monsieur MANEVAL Eric**  
salaisonnier, Ets SOUCHON D'AUVERGNE,  
demeurant à MONISTROL-SUR-LOIRE
- **Madame MARCON Paule née SARRET**  
technicienne prestations spécialisée, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE 43,  
demeurant à POLIGNAC
- **Monsieur MASSEBOEUF Dominique**  
potier, Sté Bouyer Leroux Structure,  
demeurant à SAINT-GERON
- **Madame MATHIEU Annie née ALLIGNON**  
responsable commercial confirmée, DISTRIBUTION CASINO France,  
demeurant à SAINT-GERMAIN-LAPRADE
- **Madame MATHIEU Claudine née PETIT**  
employée CAF, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 43,  
demeurant à LE PUY-EN-VELAY
- **Madame MEYRAND Monique née GRANIER**  
titulaire de bureau, BANQUE DE FRANCE,  
demeurant à SANSSAC-L'EGLISE
- **Madame MIRANDON Ana née DUARTE**  
animatrice échantillonnage, CHEYNET & FILS,  
demeurant à SAINT-JUST-MALMONT
- **Madame MIRMAND Geneviève née ROBERT**  
employée CAF, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 43,  
demeurant à SOLIGNAC-SUR-LOIRE
- **Madame MONTCHAMP Nicole née MONIER**  
responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO France,  
demeurant à LANDOS
- **Madame MOULEYRE Bernadette née THIOLIERE**  
infirmière psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à SOLIGNAC-SUR-LOIRE
- **Monsieur MOUTINHO Abilio**  
peintre, CHARLES et VIGOUROUX,  
demeurant à VIEILLE-BRIOUDE
- **Mademoiselle MURGUE Marie Josèphe**  
conseillère clientèle, CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE,  
demeurant à LA SEAUVE-SUR-SEMENE
- **Monsieur NOWAK Patrick**  
responsable service réception, ZODIAC AEROTECHNICS,  
demeurant à SAINTE-SIGOLENE

- **Monsieur OLEON Michel**  
ouvrier de la céramique, GROUPE CERABATI FRANCE,  
demeurant à FRUGERES-LES-MINES
- **Monsieur PACALON Claude**  
technicien préparateur régleur rectification, DEVILLE RECIFICATION,  
demeurant à AUREC-SUR-LOIRE
- **Madame PARISOT Dominique née BERNAND**  
adjointe direction relations extérieures, RSI Région RHÔNE,  
demeurant à MONISTROL-SUR-LOIRE
- **Mademoiselle PASSERON Dominique**  
pharmacienne, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à BLAVOZY
- **Monsieur PAYRE Gilles**  
technico-commercial, MAPAL FRANCE,  
demeurant à YSSINGEAUX
- **Monsieur PEYRARD Claude**  
magasinier, IMPORT EXPORT DU VELAY,  
demeurant à BAS-EN-BASSET
- **Monsieur POLLET Joseph**  
moulinier aide petite mécanique, SOFILA,  
demeurant à DUNIERES
- **Monsieur PONCET Jean-Louis**  
responsable adjoint service des affaires juridiques, CPAM DE LA LOIRE,  
demeurant à BEAUZAC
- **Madame PREYSSAT Suzanne née BONENFANT**  
employée commerciale, CSF CARREFOUR MARKET,  
demeurant à PAULHAC
- **Madame PRUNAYRE Marie Hélène née DELAMAIDE**  
conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI,  
demeurant à PAULHAGUET
- **Monsieur RABACA ANDRADE José**  
plâtrier peintre façadier Etam, CHARLES et VIGOUROUX,  
demeurant à VALS-PRES-LE-PUY
- **Madame ROCCHICCIOLI Bernadette née GOUTL**  
conseillère sociale, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 43,  
demeurant à SAINT-MAURICE-DE-LIGNON
- **Monsieur ROCHE Claude**  
manutentionnaire, VALEO,  
demeurant à VERGONGHEON

- **Monsieur SALICHON Daniel**  
chauffeur, TRANSENVIRONNEMENT,  
demeurant à SAINT-DIDIER-EN-VELAY
- **Mademoiselle SALLEYRETTES Denise**  
employée commerciale, CSF CARREFOUR MARKET,  
demeurant à LAMOTHE
- **Mademoiselle SAURON Françoise**  
technicienne prestations spécialisée, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE 43,  
demeurant à BRIVES-CHARENSAC
- **Monsieur TARDY Michel**  
agent des méthodes, SAS ISSOIRE-AVIATION,  
demeurant à LEMPDES-SUR-ALLAGNON
- **Madame TEYSSIER Catherine née CHATARD**  
tisseuse, STYLE JACQUARD,  
demeurant à PONT-SALOMON
- **Madame TITAUD Sylviane née SABATIER**  
technicienne prestations spécialisée, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE 43,  
demeurant à VALS-PRES-LE-PUY
- **Monsieur VAUZELLE Jean-Pierre**  
chef de carrière, C.M.C.A. Blanchon,  
demeurant à PAULHAC
- **Mademoiselle VOLDOIRE Jacqueline**  
réfèrent technique prestations, CPAM DE LA LOIRE,  
demeurant à LE PERTUIS
- **Monsieur ZANOLIN Pascal**  
employé de commerce, LEADER PRICE,  
demeurant à SAINTE-FLORINE

**Article 4 : La médaille d'honneur du travail échelon Grand Or est décernée à :**

- **Madame ACHARD Josette née ROMEZIN**  
agent administratif, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE 43,  
demeurant à LAVOUTE-SUR-LOIRE
- **Monsieur ARNAUD Bernard**  
plaquiste peintre - Etam, CHARLES et VIGOUROUX,  
demeurant à ESPALY-SAINTE-MARCEL

- **Madame BARRIOL Annick née ROYER**  
infirmière psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à SAINT-JEAN-DE-NAY
- **Monsieur BATTIE Patrice**  
chef d'atelier, DEVILLE PROTOTYPE,  
demeurant à AUREC-SUR-LOIRE
- **Monsieur BOUDON Michel**  
contrôleur en mécanique, DE-STA-CO France,  
demeurant à SAINTE-FLORINE
- **Monsieur BOYER Bernard**  
agent de fabrication, CONSTELLIUM,  
demeurant à VERGONGHEON
- **Mademoiselle CANO Ramona**  
métallurgiste, REVEX,  
demeurant à PONT-SALOMON
- **Mademoiselle CERES Martine**  
employée commerciale, CSF CARREFOUR MARKET,  
demeurant à SAINT-HILAIRE
- **Madame CHANTEGRAILLE Irène née LANDY**  
agent technique chèques, BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS,  
demeurant à SAINT-PAL-DE-MONS
- **Monsieur CHOMETON Marc**  
surveillant, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON
- **Madame CHOMETON Jeannine née FAURE**  
directrice école infirmière, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON
- **Madame CONNAC Martine née CONNAC**  
agent de fabrication, VALEO,  
demeurant à SAINTE-FLORINE
- **Monsieur DE JESUS MARICATO Victor**  
opérateur teinture, CHEYNET & FILS,  
demeurant à SAINT-JUST-MALMONT
- **Madame DELORME Christiane née AMOUROUX**  
technicienne commandes, VALEO Systèmes d'Essuyage,  
demeurant à SAINTE-FLORINE
- **Madame EYMARD Christine née VOLLE**  
infirmière psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à BRIVES-CHARENSAC

- **Monsieur FOLTIER Jean**  
ouvrier, SAS CHAMBRIARD,  
demeurant à LAMOTHE
  
- **Madame FONTANON Murielle née BERNARDI**  
agent de fabrication, VALEO,  
demeurant à VERGONGHEON
  
- **Madame FOURIS Marie-Noëlle née MASSON**  
agent de fabrication, VALEO,  
demeurant à VEZEZOUX
  
- **Monsieur GRANGER François**  
plaquiste peintre - Etam, CHARLES et VIGOUROUX,  
demeurant à VALS-PRES-LE-PUY
  
- **Monsieur JARLES Maurice**  
mécanicien, autos diffusion Saint-Étienne S.A.S.,  
demeurant à RETOURNAC
  
- **Madame LABORIE Patricia née MASSON**  
ouvrière d'usine, VALEO Systèmes d'Essuyage,  
demeurant à VEZEZOUX
  
- **Madame LAFFONT Brigitte née BERARD**  
gestionnaire référent, URSSAF AUVERGNE,  
demeurant à CUSSAC-SUR-LOIRE
  
- **Monsieur LAUSSEUR Jean-Pierre**  
cadre du secteur bancaire, CIC LYONNAISE DE BANQUE,  
demeurant à LE PUY-EN-VELAY
  
- **Madame LEGRAND Françoise née MICHEL**  
comptable, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à CHASPUZAC
  
- **Madame LONGEON Martine née ISABEL**  
assistante ressources humaines, VALEO,  
demeurant à AZERAT
  
- **Monsieur LONGEON Michel**  
responsable laboratoire, B.T.S. SAS,  
demeurant à AUZON
  
- **Monsieur MARGERIT Serge**  
préparateur des mélanges, Ets SOUCHON D'Auvergne,  
demeurant à YSSINGEAUX
  
- **Monsieur MARTIN William**  
technicien supérieur, CEA Marcoule,  
demeurant à BONNEVAL

- **Madame MARTIN Bernadette née AVOND**  
employée CAF, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 43,  
demeurant à SAINT-GERMAIN-LAPRADE
- **Madame MONATTE Claudine née MEZZACASA**  
infirmière, VALEO,  
demeurant à SAINTE-FLORINE
- **Monsieur MOULIN André**  
contrôleur, DERVAUX S.A,  
demeurant à SAINT-JUST-MALMONT
- **Mademoiselle MURGUE Marie Josèphe**  
conseillère clientèle, CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE,  
demeurant à LA SEAUVE-SUR-SEMENE
- **Monsieur ODOUARD Dominique**  
AEL préparateur de commandes, EASYDIS,  
demeurant à AUREC-SUR-LOIRE
- **Madame OLIVIER Marthe Nicole née CHAUSSADE**  
agent de fabrication, VALEO,  
demeurant à VERGONGHEON
- **Madame OUDIN Monique née DELORME**  
prémarqueuse Export, Ets SOUCHON D'AUVERGNE,  
demeurant à SAINT-MAURICE-DE-LIGNON
- **Monsieur PANDRAUD Yves**  
peintre, CHARLES et VIGOUROUX,  
demeurant à BRIVES-CHARENSAC
- **Madame RANC Françoise née DEFAY**  
infirmière psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à SAINT-GERMAIN-LAPRADE
- **Madame RAVOUX Martine née CERET**  
agent de fabrication, VALEO,  
demeurant à PAULHAC
- **Madame SABOT Pierrette née DREVET**  
tisseuse, STYLE JACQUARD,  
demeurant à SAINT-VICTOR-MALESCOURS
- **Monsieur TENA Serge**  
chef d'atelier forge, LOIRE INDUSTRIE,  
demeurant à BEAUZAC
- **Madame TEYSSONNEYRE Nicole née MEYRONEINC-CONDY**  
retraîtée (Hôpital Ste-Marie), CENTRE HOSPITALIER STE-MARIE,  
demeurant à ESPALY-SAINT-MARCEL

- **Monsieur VIGOUROUX Christian**  
directeur administratif et financier, CHARLES et VIGOUROUX,  
demeurant à SAINT-GERMAIN-LAPRADE

- **Monsieur VOCANSON Christian**  
magasinier, ELIS Loire,  
demeurant à LA SEAUVE-SUR-SEMENE

**Article 5:** Le directeur de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Auvergne-Rhône-Alpes, et le directeur des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Puy-en-Velay, le 07 janvier 2016

Signé

Eric MAIRE





Chazelles, Chilhac, Chomette (la), Cistrières, Collat, Connangles, Couteuges, Croisances, Crouce, Cubelles, Desges, Domeyrat, Esplantas, Ferrussac, Fix-Saint-Geney, Fontannes, Frugères-le-Pin, Grèzes, Jax, Josat, Landos, Langeac, Laval-sur-Doulon, Lavaudieu, Lavoute-Chilhac, Lubilhac, Malvières, Mazerat-Aurouze, Mazeyrat-d'Allier, Mercoeur, Monistrol-d'Allier, Monlet, Montclard, Ouïdes, Paulhaguet, Pébrac, Pinols, Pradelles, Prades, Rauret, Saint-Arcons-d'Allier, Saint-Austremoine, Saint-Bérain, Saint-Christophe-d'Allier, Saint-Cirgues, Saint-Didier-d'Allier, Saint-Didier-sur-Doulon, Saint-Étienne-du-Vigan, Saint-George-d'Aurac, Saint-Haon, Saint-Ilpize, Saint-Jean-de-Nay, Saint-Jean-Lachalm, Saint-Julien-des-Chazes, Saint-Just-Près-Brioude, Saint-Pal-de-Senouire, Saint-Paul-de-Tartas, Saint-Préjet-Armandon, Saint-Préjet-d'Allier, Saint-Privat-d'Allier, Saint-Privat-du-Dragon, Saint-Vénérand, Saint-Vert, Sainte-Eugénie-de-Villeneuve, Sainte-Marguerite, Salzuit, Saugues, Sembadel, Séneujols, Siaugues-Sainte-Marie, Tailhac, Thoras, Vals-le-Chastel, Varennes-Saint-Honorat, Vazeilles-près-Saugues, Venteuges, Vergezac, Vernet (le), Vieille-Brioude, Villeneuve-d'Allier, Vissac-Auteyrac.

#### Communes de la Lozère (37)

Allenc, Arzenc-de-Randon, Auroux, Bastide-Puylaurent (la), Belvezet, Chambon-le-Château, Chasseradès, Chastanier, Chateaufort-de-Randon, Chaudesrives, Cheylard-l'Évêque, Estables, Fontanes, Grandrieu, Lajo, Langogne, Laubert, Laval-Atger, Luc, Le Malzieu-Forain, Montbel, Naussac, Panouse (la), Paulhac-en-Margeride, Pierrefiche, Rocles, Saint-Bonnet-de-Montauroux, Saint-Denis-en-Margeride, Saint-Flour-de-Mercoire, Saint-Frezal-d'Albuges, Saint-Jean la Fouillouse, Saint-Paul-le-Froid, Saint-Privat-du-Fau, Saint-Sauveur-de-Ginestoux, Saint-Symphorien, Sainte-Eulalie, Villedieu (la).

#### Communes du Puy-de-Dôme (2)

Fayet-Ronaye, Saint-Germain-l'Herm.

La carte du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Haut Allier est annexé au présent arrêté. »

Les autres dispositions de l'arrêté inter-préfectoral DIPE-2006-28 du 3 mai 2006 demeurent inchangées

#### **Article 2 :**

Le présent arrêté sera affiché dans toutes les mairies situées dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Haut Allier.

#### **Article 3 :**

Les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Ardèche, du Cantal, de la Haute-Loire, de la Lozère et du Puy-de-Dôme et les maires des communes concernées sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de chacun des cinq départements et sur le site internet [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

Fait au Puy-en-Velay le 18 février 2015

Le Préfet de l'Ardèche

Le Préfet du Cantal

Le Préfet de Lozère

Signé

Signé

Signé

Alain TRIOLLE

Richard VIGNON

Hervé MALHERBE

La Préfète du Puy de Dôme

Le Préfet de Haute Loire

Signé

Signé

Danièle POLVÉ-MONTMASSON

Eric MAIRE

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

Préfecture

Le Secrétaire Général

Direction des politiques publiques  
et de l'administration locale  
Bureau du contrôle de légalité  
et des affaires juridiques

**Arrêté n° DIPPAL/B3/2016/22** du 22 février 2016

**portant composition du conseil départemental  
de l'éducation nationale de la Haute-Loire**

**Le préfet de la Haute-Loire,**

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L 235-1 et R 235-1 à R 235-11-1 relatifs aux Conseils de l'éducation nationale ;

VU la lettre du 5 janvier 2016 par laquelle le directeur académique des services de l'éducation nationale donne connaissance des propositions des organisations syndicales en vue de la désignation des représentants des personnels, des associations de parents d'élèves et propose la personne représentant les associations complémentaires et le délégué départemental de l'éducation nationale devant siéger à titre consultatif ;

VU la lettre du 8 janvier 2016 par laquelle l'association départementale des maires de la Haute-Loire désigne ses représentants pour siéger au conseil départemental de l'éducation nationale ;

VU le courrier de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du 5 février 2016 proposant la personnalité qualifiée désignée par le préfet ;

VU la lettre du 9 février 2016 par laquelle le conseil départemental de la Haute-Loire désigne les représentants du conseil départemental de la Haute-Loire, la conseillère générale déléguée ayant la qualité de vice-présidente, ainsi qu'une personnalité qualifiée qui siégeront au conseil départemental de l'éducation nationale de la Haute-Loire ;

VU le courrier électronique du conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes reçu le 19 février 2016 par lequel le président du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes communique le nom du représentant du conseil régional qui siégera au conseil départemental de l'éducation nationale de la Haute-Loire ;

CONSIDERANT que le mandat des membres du conseil départemental de l'éducation nationale de la Haute-Loire est arrivé à expiration ;

*SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,*

Préfecture de la Haute-Loire  
6, avenue du Général de Gaulle – CS 40321 – 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex  
Tél : 04 71 09 43 43 – Télécopie : 04 71 09 78 40

Courriel : [prefecture@haute-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-loire.gouv.fr) – Site internet : [www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public : ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30 (fermeture à 16H00 le vendredi)

Bureau de la Circulation : guichets ouverts du lundi au vendredi de 8H15 à 12H15 (fermé l'après-midi)

## A R R E T E

**ARTICLE 1** – Le conseil départemental de l'éducation nationale dans le département de la Haute-Loire est composé comme suit :

### I - MEMBRES DE DROIT

<u>Présidents</u>	<u>Vice-présidents</u>
Le préfet de la Haute-Loire	L'inspecteur d'académie Directeur académique des services de l'éducation nationale de Haute-Loire
Le président du conseil départemental de la Haute-Loire	Madame Madeleine DUBOIS Vice-présidente du conseil départemental chargée de l'éducation, de la culture, du numérique, de la jeunesse et du sport Conseillère départementale du canton d'Yssingaux

### II – MEMBRES REPRESENTANT LES COLLECTIVITES LOCALES

#### 1°) Représentants du conseil départemental

<u>Membres titulaire</u>	<u>Membres suppléants</u>
Monsieur Pierre ROBERT Conseiller départemental du canton du Puy-en-Velay 4	Madame Corine BRINGER Conseillère départementale du canton du Puy-en-Velay 2
Madame Marylène MANCINI Conseillère départementale du canton des Deux rivières et vallées	Madame Marie Pierre VINCENT Conseillère départementale du canton de Saint Paulien
Madame Christelle MICHEL Conseillère départementale du canton de Monistrol sur Loire	Madame Florence TEYSSIER Conseillère départementale du canton d'Aurec sur Loire
Monsieur Jean Paul VIGOUROUX Conseiller départemental du canton du Puy-en-Velay 2	Monsieur Joseph CHAPUIS Conseiller départemental du canton de Bas-en-Basset
Madame Nicole CHASSIN Conseillère départementale du canton de Sainte Florine	Monsieur André CORNU Conseiller départemental du canton du Puy-en-Velay

## 2°) Représentants du conseil régional

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
Monsieur Michel CHAPUIS 54 boulevard Bertrand de Doue 43000 LE PUY EN VELAY	Madame Isabelle VALENTIN-PREBET Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes 1 Esplanade François Mitterrand 63269 LYON CEDEX 2

## 3°) Représentants des maires

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Monsieur Jean Pierre BROSSIER Maire de Cussac sur Loire	Madame Annie AUZARD Maire de Lamothe
Madame Marie-Thérèse ROUBAUD Maire de Langeac	Madame Annie BARD Maire de Paulhac
Madame Geneviève PIGER Maire de Malvers	Monsieur Michel ROUSSEL Maire d'Aiguilhe
Madame Eliane WAUQUIEZ-MOTTE Maire du Chambon-sur-Lignon	Monsieur Patrick RIFFARD Maire de Saint Pal de Mons

## **III – MEMBRES REPRESENTANTS LES PERSONNELS TITULAIRES DE L'ETAT :**

### Représentants de la fédération syndicale unitaire

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Madame Jacqueline ROYET Professeures des écoles Les Boiroux 13 La Vio 43700 ARSAC-EN-VELAY	Madame Nadège VAILLANT Professeur des écoles 3 rue du 11 novembre 43000 LE PUY-EN-VELAY
Monsieur Jean-Louis NEFLOT-BISSUEL Professeur certifié 43, place de la Libération 43000 LE PUY-EN-VELAY	Monsieur Lionel BOUTON Professeur certifié 4, rue de Chanteperrix 43000 LE PUY-EN-VELAY

### Représentants de l'union nationale des syndicats autonomes – fonction publique

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Monsieur Abdelhak BENYAHYA Professeur certifié La Blache 43200 ST-JULIEN-DU-PINET	Madame Nathalie PERBET Professeure des écoles 6, rue sous Sainte-Marie 43000 LE PUY-EN-VELAY

Monsieur Didier FABRE Professeur des écoles Le Deyme 43300 LANGEAC	Madame Claire CHARBONNEL Provisseure Lycée professionnel Auguste Aymard 43000 ESPALY-SAINT-MARCEL
---	--

Représentants de la fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – force ouvrière

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Monsieur Olivier ROCHETTE Professeur des écoles Allée des Saules 43700 ARSAC-EN-VELAY	Madame Laure BERTHUCAT Professeur des écoles 67, rue du faubourg Saint-Jean 43000 LE PUY-EN-VELAY
Monsieur Jean Marie BAYARD Professeur des écoles Larcenac 43800 SAINT-VINCENT	Monsieur Julien BESSET-HAELEWYCK Professeur des écoles Rue Combevignouse – lot. Le Chey 43100 VIEILLE-BRIOUDE
Monsieur Laurent BERNE Professeur des écoles 19, rue du Monteil 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE	Madame Nathalie CHOVET Professeure des écoles 33, lotissement de la Plaine 43330 ST-FERREOL D'AUROURE
Madame Éveline PAILLARD Professeure Malivernas 43810 SAINT-PIERRE DUCHAMP	Madame Nadège BONIERE Professeure des écoles 12, rue du Pouveret 43100 COHADE
Madame Émilie MOLIMARD Professeure des écoles 59, impasse des Érables – lot. le Grand Lac 43350 SAINT-PAULIEN	Madame Émilie RANC Professeure des écoles 60, avenue Charles Dupuy 43700 BRIVES-CHARENSAC
Monsieur Vincent DELAUGE Professeur des écoles 4, rue des Verdiers 63500 LE BROC	Madame Agnès CHICHEREAU Professeure certifiée 24, rue Giron 43000 LE PUY-EN-VELAY

**IV – MEMBRES REPRESENTANT LES USAGERS :**

1°) Parents d'élèves (représentants de la fédération des conseils de parents d'élèves)

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Monsieur Sylvain ROSA-DONATI Rue de la Chaunière 43100 BRIOUDE	Monsieur Patrick ROUSSOU Lotissement les « Queyres » 43100 SAINT-LAURENT-CHABREUGES

Monsieur Raphaël MONNIER 6 Ter rue Truchard Dumoulin 43000 LE PUY-EN-VELAY	Monsieur Julien KOTECKI Peyre 43200 BEAUX
Madame Marie-Pierre FILLIAT L'îlot du Pinet 43600 SAINTE-SIGOLENE	Monsieur Didier BEROD Vourze 43200 YSSINGEAUX
Madame Laure GEORGETON 9 avenue Carnot 43300 LANGEAC	Madame Agnès GOURGAUD Lotissement Jean de la Fontaine 43200 YSSINGEAUX
Madame Aline BOULARAND Lotissement les « Queyres » 43100 SAINT-LAURENT-CHABREUGES	Madame Isabelle FICHET-DE- CLAIREFONTAINE Couteaux 43620 LANTRIAAC
Madame Véronique NOURA 15 bis rue de la Roche Arnaud 43000 LE PUY-EN-VELAY	Madame Bernadette HOUZELLE Lonnac 43320 SANSSAC L'EGLISE

2°) Association des parents d'élèves de l'enseignement public

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Madame Véronique RICQUEBOURG 4 rue Florival 43100 BRIOUDE	Madame Audrey LOYER le bourg 43390 AZERAT

3°) Association complémentaire de l'enseignement public

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
Monsieur Paul CALMELS 4 chemin des Alouettes 43000 LE PUY-EN-VELAY	Monsieur Aimé GOUIT 8 Lotissement la Sarrazine 43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE

4°) Personnalités qualifiées

Désignation par le préfet

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
Monsieur Thierry MANSARD Ancien directeur d'école Le Mont 43260 SAINT-ETIENNE LARDEYROL	Monsieur Éric BERTIN Principal en retraite 9 allée des Platanes 43130 RETOURNAC

Désignation par le président du conseil départemental

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
Madame Marie-André BLANC Le Vert 43210 BAS EN BASSET	Monsieur Jean Louis ALLEMAND Chacornac 43510 CAYRES

**V – DELEGUE DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE SIEGEANT A TITRE CONSULTATIF**

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
Madame Christiane MARTIGNON 3, rue des Morilles 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON	Madame Mireille SABATTIER 9, place Foch 43140 SAINT-DIDIER-EN-VELAY

**ARTICLE 2** – Les suppléants des présidents ont la qualité de vice-présidents. Les présidents et les vice-présidents sont membres de droit du conseil. Ils ne participent pas au vote. En ce qui concerne les autres membres suppléants, ils ne peuvent siéger et être présents à la séance qu'en l'absence du membre titulaire.

**ARTICLE 3** – La durée du mandat des membres titulaires et suppléants du conseil départemental de l'éducation nationale est de trois ans. Tout membre qui perd la qualité en raison de laquelle il a été nommé perd sa qualité de membre du conseil. En cas de décès, de vacance ou d'empêchement définitif, il est procédé dans le délai de trois mois, et pour la durée du mandat en cours, au remplacement de ce membre.

**ARTICLE 4** – Selon que le conseil départemental de l'éducation nationale est convoqué par le préfet ou par le président du conseil départemental, le secrétariat est assuré par les services de l'État (direction des services départementaux de l'éducation nationale) ou par ceux du département.

**ARTICLE 5** – L'arrêté DIPPAL/B3/2013/003 du 14 janvier 2013 modifié fixant la composition du conseil départemental de l'éducation nationale est abrogé.

**ARTICLE 6** – Le secrétaire général de la préfecture et le directeur académique des services de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Puy-en-Velay, le 22 février 2016

Signe Éric MAIRE





PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

*Direction des Politiques Publiques et de l'Administration Locale*

*Bureau des Élections et de l'Administration Générale*

**Arrêté préfectoral DIPPAL-BÉAG n°2016/38 portant agrément du Syndicat Économique des Communautés de Communes (SECCOM) Allier-Seuge-Senouire pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprises**

***Le préfet de la Haute-Loire,***

Vu la directive 2005/60/CE du parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

Vu le code de commerce, notamment les articles L123-10 à L123-11-8 et R.123-166-1 à R.123-171 ;

Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L561-2, L561-37 à L561-43 et R 561-39 à R561-50 ;

Vu l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme, notamment les articles 9 et 20 ;

Vu le décret n° 2009-1535 du 10 décembre 2009 définissant les modalités de contrôle du respect des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par les personnes mentionnées aux 8°, 9° et 15° de l'article L561-2 du code monétaire et financier, et relatif à la commission nationale des sanctions (articles R561-43 à R561-50 du code monétaire et financier) ;

Vu le décret n° 2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers (articles R123-166-1 à R123-166-5 du code de commerce) ;

Vu la circulaire ministérielle NOR IOCA1007203 C du 11 mars 2010 relative aux conditions d'agrément des entreprises fournissant une domiciliation juridique à des personnes physiques ou morales immatriculées au registre du commerce et des sociétés ;

Vu la circulaire ministérielle du 23 décembre 2010 relative à l'agrément des domiciliataires et son point n°2 concernant le cas particulier des personnes morales de droit public ;

Vu le dossier de demande d'agrément, tel que prévu à l'article L.123-11-3 du code de commerce, présenté le 8 février 2016 par Monsieur Gérard BEAUD pour le compte du Syndicat Économique des Communautés de Communes (SECCOM) Allier-Seuge-Senouire, syndicat mixte de développement économique (n° SIREN : 254 300 296 000 95), sis Mairie de Langeac Place de la Favière 43300 LANGEAC, dont il est Président, en vue d'être autorisé à fournir, par ses 2 pépinières d'entreprises, une domiciliation juridique à des personnes physiques ou morales immatriculées au registre du commerce et des sociétés ;

Vu la déclaration du 1<sup>er</sup> février 2016 de Monsieur Gérard BEAUD pour le SECCOM Allier-Seuge-Senouire, et sa conformité au 2°) de l'article R. 123-166-2 du code de commerce ;

Vu l'attestation sur l'honneur du 1<sup>er</sup> février 2016 de Monsieur Gérard BEAUD pour le SECCOM Allier-Seuge-Senouire, et sa conformité au 4°) de l'article R. 123-166-2 du code de commerce ;

Préfecture de la Haute-Loire  
6, avenue du Général de Gaulle – CS 40321 – 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex  
Tél : 04 71 09 43 43 – Télécopie : 04 71 09 78 40

Courriel : [prefecture@haute-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-loire.gouv.fr) – Site internet : [www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public : ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30 (fermeture à 16H00 le vendredi)

Bureau de la Circulation : guichets ouverts du lundi au vendredi de 8H15 à 12H15 (fermé l'après-midi)

Vu les justificatifs produits pour l'exercice des prestations de domiciliation ;

Considérant que le SECCOM Allier-Seuge-Senouire, syndicat mixte de développement économique, dispose d'un établissement principal dénommé Espace Tremplin Entreprises (E.T.E) sis ZA de Chambaret Grand Sud 43300 CHANTEUGES, et d'un établissement secondaire sis ZI Berthelot 43300 LANGEAC ;

Considérant que le SECCOM Allier-Seuge-Senouire, syndicat mixte de développement économique, dispose au sein de son établissement principal l'Espace Tremplin Entreprises (E.T.E) sis ZA de Chambaret Grand Sud 43300 CHANTEUGES, et de son établissement secondaire sis ZI Berthelot 43300 LANGEAC, à minima d'une pièce propre destinée à assurer la confidentialité nécessaire, et la met à disposition des personnes domiciliées, pour leur permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise qui s'y domicilie ainsi que la tenue, la conservation et la consultation des livres, registres et documents prescrits par les lois et règlements ;

Considérant que le dossier présenté justifie de l'aptitude du demandeur à fournir une prestation conforme aux dispositions prévues à l'article R123-168 du code du commerce ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Loire :

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Le Syndicat Économique des Communautés de Communes (SECCOM) Allier-Seuge-Senouire, sis Mairie de Langeac Place de la Favière 43300 LANGEAC, représenté par son Président Monsieur Gérard BEAUD, est agréé pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprises.

### **Article 2 :**

Le Syndicat Économique des Communautés de Communes (SECCOM) Allier-Seuge-Senouire est autorisé à exercer l'activité de domiciliation pour son établissement principal, dénommé Espace Tremplin Entreprises (E.T.E) sis ZA de Chambaret Grand Sud 43300 CHANTEUGES, et son établissement secondaire sis ZI Berthelot 43300 LANGEAC.

### **Article 3 :**

Le présent agrément est délivré pour une durée de 6 ans à compter de sa date de notification. La demande de renouvellement devra être présentée par le demandeur au moins deux mois avant son expiration.

### **Article 4 :**

Tout changement substantiel dans les indications prévues à l'article R.123-66-2 du code de commerce et toute création d'établissement secondaire par l'entreprise domiciliataire sont portés à la connaissance du préfet de la Haute-Loire, dans les conditions prévues à l'article R123-66-4 du même code.

### **Article 5 :**

Dès lors que les conditions prévues aux 3° et 4° de l'article R 123-66-2 du code de commerce ne sont plus respectées, l'agrément est suspendu ou retiré.

### **Article 6 :**

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à Monsieur Gérard BEAUD, Président du SECCOM Allier-Seuge-Senouire, titulaire du présent agrément.

Au Puy-en-Velay le 25 février 2016

Pour le préfet, par délégation,  
le secrétaire général,

**Signé**

Clément ROUCHOUSE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

BUREAU DES ÉLECTIONS ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## **Arrêté DIPPAL / BÉAG n° 2016 – 42**

### **portant autorisation d'organiser une manifestation d'enduro moto dénommée « ENDU-RAID DES GORGES DE L'ALLIER », le 12 mars 2016**

#### **Le préfet,**

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de la route ;
- VU le code du sport et notamment ses articles R 331-18 et suivants ;
- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 414-4 et R 414-19 à R 414-26 ;
- VU l'arrêté DDT-SEF n° 2014-268 modifiant l'arrêté DDT n° E 2011-261 du 5 septembre 2011 fixant la liste prévue au 2° du III de l'article L.414-4 du code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 dans le département de la Haute-Loire ;
- VU l'arrêté n° SIDPC 2015-07 du 1<sup>er</sup> juin 2015 portant prescriptions applicables à la protection contre l'incendie de bois, forêts, plantations, landes et maquis ;
- VU la demande présentée le 22 décembre 2015 par Monsieur Yves SIGAUD, président du moto club des Hauts Plateaux, en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser, le 12 mars 2016, une épreuve d'enduro moto dénommée «Endu-Raid des gorges de l'Allier» sur les communes de Saint-Jean Lachalm, Saint-Didier d'Allier et Alleyras ;
- VU l'étude des incidences Natura 2000 fournie par l'organisateur ;
- VU le règlement de la Fédération Française de Motocyclisme (F.F.M.) et l'enregistrement de l'épreuve sous le n° Visa 16/0033 ;
- VU le règlement particulier de l'épreuve ainsi que l'ensemble des pièces jointes à la présente demande ;
- VU l'attestation d'assurance souscrite par les organisateurs auprès de la société AXA France IARD ;
- VU l'attestation relative à la mise en place d'une assistance médicale, signée entre les organisateurs et l'association Assistance Médicale Inter Sport (AMIS), en date du 6 décembre 2015 ;
- VU l'attestation de la Sarl G. CONIASSE, relative à la mise à disposition d'une ambulance avec équipage, en date du 6 décembre 2015 ;
- VU la convention, signée entre l'association départementale de protection civile de l'Ardèche (ADPC 07) et le moto club des Hauts Plateaux, relative à la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours
- VU les avis favorables des maires des communes concernées ;
- VU l'avis du syndicat mixte d'aménagement du Haut-Allier, du 14 décembre 2015 ;
- VU les avis du commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Loire, du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire, du directeur départemental des territoires de la Haute-Loire, du directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Loire et du président du conseil départemental de la Haute-Loire ;

**VU** l'avis favorable de la formation spécialisée en matière d'épreuves et compétitions sportives de la commission départementale de la sécurité routière réunie le 9 février 2016 ;

**Considérant** que le circuit traverse les sites Natura 2000 « Haut val d'Allier » et « Gorges de l'Allier et affluents », sur de la voirie ou des chemins existants.

**Considérant** que les zones à enjeu identifiées sur l'avifaune (zones de reproduction sur des milieux rupestres du hibou grand-duc et du faucon pèlerin) ont été prises en compte pour le tracé du parcours.

**Considérant** que l'épreuve se déroule en dehors de la saison de reproduction des autres espèces forestières qui s'étale de mi-mars à mi-août.

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire :

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Monsieur Yves SIGAUD, président du moto club des Hauts Plateaux, est autorisé à organiser, le samedi 12 mars 2016, une épreuve d'enduro dénommée «Endu-Raid des gorges de l'Allier» sur les communes de Saint-Jean Lachalm, Saint-Didier d'Allier et Alleyras, conformément à l'itinéraire et au programme définis dans le dossier de demande d'autorisation.

**Article 2** - Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte application des dispositions des décrets et arrêtés précités, ainsi que des mesures suivantes arrêtées par la commission départementale de la sécurité routière et les services chargés de la voirie et de la surveillance de la circulation.

### **SÉCURITÉ - INCENDIE**

Chaque machine doit être conforme aux dispositions légales de circulation routière en France.

Le port des équipements de sécurité homologués est imposé à chaque concurrent.

Le règlement de la fédération française de motocyclisme doit être appliqué et respecté.

Les participants devront respecter les règles élémentaires de prudence ainsi que le code de la route.

La liberté de circulation et la sécurité générale seront sauvegardées sur les routes empruntées. Les concurrents doivent s'intégrer au trafic routier.

Sur les portions de circuit suivant ou traversant le domaine routier, les concurrents et leurs suiveurs devront se conformer strictement aux dispositions du code de la route.

Une signalisation à destination des automobilistes sera prévue pour informer ces derniers du déroulement de l'enduro moto.

En cas de dépôt de boue ou terre sur les routes départementales empruntées, l'organisateur signalera le danger avec des panneaux « Danger particulier » et procédera dans les plus brefs délais au balayage de la chaussée.

La signalisation réglementant la circulation sera à la charge des organisateurs.

Les organisateurs devront prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des concurrents et des usagers de la route.

L'organisateur sera chargé de canaliser le public et d'assurer sa sécurité. Les emplacements du public devront être clairement identifiés et balisés.

Ces zones devront être closes côté piste et se situer en surplomb de celle-ci ou protégées par un obstacle naturel.

Les zones dangereuses, situées au même niveau ou en contrebas de la piste, ainsi que dans les courbes, seront interdites au public et signalées.

L'organisateur sera chargé d'en interdire l'accès. En ce qui concerne l'épreuve spéciale, les zones interdites aux spectateurs devront être matérialisées et l'interdiction clairement indiquée.

L'organisateur sera tenu de respecter l'arrêté préfectoral n° 2015-07 du 1<sup>er</sup> juin 2015, portant les prescriptions applicables à la protection contre l'incendie des bois, forêts, plantations, landes et maquis.

Les postes de surveillance et le parc de stationnement devront être équipés d'extincteurs portatifs.

## **SECOURS**

Durant la manifestation, et notamment sur le circuit des spéciales, les organisateurs devront garantir les moyens de secours suivants :

- \* La médicalisation de l'épreuve sera assurée par l'association Assistance Médicale Inter Sports (AMIS) avec la présence obligatoire d'un médecin ;
- \* 1 ambulance avec équipage sera mise à disposition par la Sarl G. Coniasse ;
- \* un dispositif prévisionnel de secours de petite envergure comprenant, 1 véhicule de premiers secours à personne (VPSP) et 4 secouristes, sera mis en place par l'association départementale de protection civile de l'Ardèche (ADPC 07).

Tout au long de la manifestation, les organisateurs devront disposer d'un moyen permettant l'alerte des secours.

Toute demande de secours complémentaire doit être adressée au CODIS 43, qui en concertation avec le CRRRA 15 (SAMU) enverra le vecteur le plus approprié.

En cas de nécessité de mise en œuvre des moyens de secours publics, le directeur du service départemental d'incendie et de secours, ou son représentant, assurera, sous l'autorité du préfet, en liaison avec le sous-préfet de permanence, le commandement des opérations de secours.

Les organisateurs veilleront à ce que les accès aux divers sites de l'épreuve soient immédiatement libres en toutes circonstances, de façon à faciliter la circulation des engins de secours.

Le service départemental d'incendie et de secours sera habilité, en cas de force majeure, à utiliser les divers axes routiers privatisés à l'occasion de la manifestation.

Tous les postes de surveillance et le parc de stationnement devront être équipés d'extincteurs portatifs.

Il appartiendra au responsable du dispositif de secours, dès leur arrivée, de prendre contact avec le CODIS 43 (tél. 04 71 07 03 18) puis de le tenir informé du déroulement de la manifestation et de la levée du dispositif.

## **SERVICE D'ORDRE**

Le service d'ordre sera assuré par les organisateurs et sous leur responsabilité, sans qu'en aucun cas, celle de l'État, du département et des communes puisse se trouver engagée.

Aucun service ne sera mis en place par la gendarmerie pour encadrer ou surveiller le déroulement de la manifestation.

Dans le cadre de l'activité ordinaire de l'unité, des services de Police Route seront mis en place et toute infraction au code de la route commise par un concurrent ou un accompagnateur sera réprimée sans faiblesse.

### **Article 3 -**

### **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

L'organisateur est chargé du respect des sites Natura 2000 traversés et des dispositifs de protection mis en place.

Dès la fin de la manifestation, l'organisateur fermera physiquement l'accès à ces milieux afin de prévenir toute utilisation ultérieure du tracé sélectionné et permettre ainsi la régénération des habitats éventuellement dégradés.

Après la manifestation, il devra être procédé :

- à l'enlèvement de toutes les passerelles de franchissement des cours d'eau,
- à la remise en état des berges,
- au rétablissement des coupes d'eau existantes et à la création de nouvelles dans les zones fragiles, pour favoriser le retour à l'état d'origine,
- au rétablissement des écoulements antérieurs s'ils ont été modifiés,
- au retrait général de la signalétique.

Une remise en état générale et un nettoyage des espaces ayant servi de cadre à cet événement devront être réalisés.

**Article 4** - Il ne sera apposé aucune inscription (peinture, divers) sur le domaine public ou ses dépendances (chaussées, bornes, arbres, support de signalisation...).

Toute dégradation du domaine public ou de ses dépendances sera à la charge de l'organisateur.

Dans le cas où le passage des concurrents occasionnerait des dégâts (boue, terre, etc.), la chaussée et les accotements des voies empruntées seront remis en état aux frais des organisateurs.

**Article 5** - L'organisateur ne pourra emprunter que les chemins, voies ou propriétés privées pour lesquelles il aura obtenu l'autorisation expresse des propriétaires, sous peine de porter atteinte au droit de propriété.

Les droits des tiers sont expressément réservés. Nul ne pourra, pour suivre la compétition, pénétrer, ni s'installer sur la propriété d'un riverain sans l'agrément formel de celui-ci.

**Article 6** - L'organisateur est chargé de veiller au respect de la tranquillité publique.

**Article 7** - Les frais inhérents à la mise en place de la signalisation, ceux occasionnés par la mise en place des moyens de secours et ceux relatifs à la remise en état des lieux seront à la charge des organisateurs.

**Article 8** - En application de l'article R331-27 du code du sport, la présente autorisation ne prendra effet que lorsque les organisateurs auront transmis à la préfecture l'attestation écrite mentionnant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'arrêté préfectoral ont été respectées. Cette attestation devra être adressée par fax au centre d'opérations et de renseignements (COR) de la gendarmerie du Puy-en-Velay avant le début de l'épreuve.

**Article 9** - L'autorisation de l'épreuve pourra être rapportée à tout moment par le directeur de course, s'il apparaît que les conditions de sécurité ne se trouvent plus remplies ou que les organisateurs, malgré la mise en demeure qui leur en aurait été faite par l'autorité administrative ou ses représentants qualifiés, ne respectent plus ou ne font plus respecter par les concurrents les dispositions que le règlement particulier de la manifestation prévoyait en vue de la protection du public ou des concurrents.

**Article 10** - En tout état de cause, la présente décision ne vaut pas autorisation d'utiliser des haut-parleurs fixes ou mobiles, à l'occasion de la manifestation.

**Article 11** - L'État ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de manquement, par l'organisateur, aux obligations de sécurité fixées par le présent arrêté.

**Article 12** - Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 13** - Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, le commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Loire, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire, le directeur départemental des territoires de la Haute-Loire, le directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Loire et le président du conseil départemental de la Haute-Loire ainsi que les maires des communes de Saint-Jean Lachalm, Saint-Didier d'Allier et Alleyras sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Loire et dont un exemplaire sera notifié à Monsieur Yves SIGAUD, président du moto club des Hauts Plateaux.

Au Puy-en-Velay, le 1<sup>er</sup> mars 2016

Le préfet, par délégation,  
le secrétaire général

*Signé*

Clément ROUCHOUSE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE  
BUREAU DES ÉLECTIONS ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Arrêté DIPPAL / BÉAG n° 2016 – 32 du 23 février 2016  
portant homologation de la piste permanente de kart  
situé lieu-dit « La Versonne » à Saint-Paulien**

**LE PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE,**

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L 414-4 et R 414-19 ;
- VU** le code du sport, notamment ses articles R 331-35 à R 331-44 ;
- VU** le décret du 30 septembre 2015 portant nomination de M. Éric MAIRE, en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté du 26 octobre 2015 portant délégation de signature à M. Clément ROUCOUSE, secrétaire général de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté n° SIDPC 2015-07 du 1<sup>er</sup> juin 2015 portant prescriptions applicables à la protection contre l'incendie de bois, forêts, plantations, landes et maquis ;
- VU** la demande présentée le 12 octobre 2015 par Monsieur Yves GOUVERNER, dirigeant de la société Distrakart, gestionnaire du circuit, en vue d'obtenir l'homologation du circuit de karting situé lieu-dit « La Versonne » sur la commune de Saint-Paulien ;
- VU** l'évaluation d'incidences Natura 2000 transmise par Monsieur Yves GOUVERNER ;
- VU** le règlement de la fédération française de sport automobile (FFSA) ;
- VU** le règlement de la fédération française de motocyclisme (FFM) ;
- VU** le compte-rendu de la visite sur site de la commission départementale de sécurité routière (CDSR) réalisée le 12 janvier 2016 ;
- VU** l'avis du 20 janvier 2016 du représentant de la fédération française de motocyclisme ;
- VU** l'avis favorable de la formation spécialisée en matière d'épreuves et compétitions sportives de la commission départementale de la sécurité routière (CDSR) réunie le 9 février 2016 ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture

**A R R Ê T E**

**Article 1 -**

Le circuit de karting situé lieu-dit « La Versonne » sur la commune de SAINT-PAULIEN, tel qu'il est décrit dans le plan annexé au présent arrêté, est homologué pour une durée de **quatre ans** à compter de la date du présent arrêté, dans les conditions et réserves ci-après déclinées.

Une nouvelle homologation est obligatoire lorsque le tracé du circuit fait l'objet d'une modification.

**Article 2 -**

La présente homologation vise exclusivement la pratique du karting par la clientèle de la société Distrakart, à l'exclusion de toutes manifestations ou compétitions sportives.

Seuls les karts de catégories B destinés à la pratique du karting de loisir et d'une puissance égale ou inférieure à 8 CV sont autorisés à évoluer sur cette piste. L'utilisation de karts de catégorie A, d'une puissance supérieure à 8 CV, est formellement interdite.

Ce circuit est également homologué pour l'accueil de motos de cylindrées 50 et 125 cc à l'occasion de séances d'initiation, sous réserve d'application des règles techniques et de sécurité en vigueur fixées par la FFM. En aucun cas, il ne pourra s'agir de séances d'entraînement.

### **Article 3 -**

Toute évolution devra être interrompue par le responsable de son organisation dès lors que les conditions de sécurité ne se trouveraient plus remplies ou que les mesures prévues pour la protection du public ou des pilotes par le règlement de la fédération concernée ne seraient pas respectées.

### **Article 4 :**

#### **Sécurité**

L'exploitant du circuit veille à appliquer les mesures de sécurité suivantes :

- la piste ne doit pas être accessible en dehors des horaires d'ouverture ;
- le terrain est entièrement clos et fermé par des portails ;
- les espaces réservés au public sont clairement identifiés et balisés.  
Ces zones doivent être closes côté piste et se situer en surplomb de celle-ci ou protégées par un obstacle naturel ou derrière des barrières assez hautes et solides pour contenir le public sans présenter de danger pour les pilotes.  
Si le public est admis dans des parties surplombant la piste, une barrière de retenue devra être installée. Les zones dangereuses, situées au même niveau ou en contrebas de la piste, seront interdites et signalées ;
- les limites du circuit sont fixées par la mise en place d'une protection continue constituée par des matériaux robustes et suffisamment légers pour ne présenter aucun danger pour les pilotes (bottes de pailles, pneus de voitures liés ensemble, filets de protection, etc) ;
- la protection est renforcée dans les virages ;
- aucun obstacle fixe (arbres, bornes ...) ne peut être situé à proximité de l'un des bords de piste à moins d'être directement protégé par des bottes de paille ;
- un responsable est obligatoirement présent lors de l'utilisation de la piste.

### **Article 5 -**

#### **Secours - Incendie**

Le responsable du circuit dispose d'un système d'alarme, afin de pouvoir donner l'ordre d'évacuation en cas d'urgence, ainsi qu'un moyen d'alerte permettant de prévenir immédiatement les services de secours (téléphone fixe, mobile ou tout autre dispositif rapide et sûr).

Il détient également une trousse de premier secours.

Toutes dispositions doivent être prises par la société Distr Kart afin de laisser libre l'accès des routes aux véhicules de secours.

En vue d'assurer la défense incendie, l'exploitant du circuit possède un nombre suffisant d'extincteurs, appropriés aux risques et à jour de vérifications.

L'arrêté préfectoral n° 2015-07 du 1<sup>er</sup> juin 2015 portant les prescriptions applicables à la protection contre l'incendie des bois, forêts, landes et maquis, doit être respecté.

### **Article 6 -**

En aucun cas, la présente homologation ne vaut autorisation d'utiliser des hauts-parleurs, fixes ou mobiles, ou permis de construire en cas d'aménagement de bâtiments. Les responsables doivent se conformer aux réglementations applicables en la matière.

### **Article 7 -**

La présente homologation pourra être révoquée à tout moment, après mise en demeure adressée aux responsables, s'il apparaissait que les dispositions du présent arrêté n'étaient pas respectées ou s'il s'avérait,



après enquête, que son maintien n'était plus compatible avec les exigences de la sécurité ou de la tranquillité publique ou de l'environnement.

**Article 8 -**

L'arrêté DIPPAL/B2 n° 2010/516 portant extension de la piste permanente de kart sur le territoire de la commune de Saint-Paulien est abrogé.

**Article 9 -**

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 10 -**

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, le commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Loire, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire, le directeur départemental des territoires de la Haute-Loire, le directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Loire et le maire de Saint-Paulien sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont un exemplaire sera notifié à l'exploitant Monsieur Yves GOUVERNER, dirigeant de la société Distra Kart.

Au Puy-en-Velay, le 23 février 2016

Le préfet, par délégation,  
le secrétaire général

*Signé*

Clément ROUCHOUSE



PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

**ARRETE DIPPAL BEAG 2016/25**  
**portant habilitation dans le domaine funéraire**

**Le préfet de la Haute-Loire,**

**ARRÊTE**

**Article 1**

L'entreprise privée de Pompes Funèbres SAS Mézenc funéraires dirigée par M. Richard PANDRAUD dont le siège social est situé avenue du Puy 43150 Le Monastier sur Gazeille, est habilitée pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- transport de corps avant mise en bière ;
- transport de corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

**Article 2**

Le numéro de l'habilitation est 16-43-142.

**Article 3**

La durée de la présente habilitation est fixée à six ans.

**Article 4**

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Au Puy-en-Velay, le 5 février 2016

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur,  
Signé : Jacques MURE